

RAPPORT FINANCIER ANNUEL



SOMMAIRE

03	Attestation du rapport financier annuel
04	Rapport de gestion du Conseil d'Administration
15	Tableau des résultats financiers des cinq dernières années
16	Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise
21	Documents comptables annuels au 31 décembre 2017
22	Comptes consolidés établis selon le référentiel CRC 99-02 <ul style="list-style-type: none">• Bilan consolidé au 31 décembre 2017• Compte de résultat consolidé• Annexe aux comptes consolidés
54	Comptes sociaux <ul style="list-style-type: none">• Bilan au 31 décembre 2017• Compte de résultat• Projet d'affectation du résultat• Tableau de financement• Annexe aux comptes sociaux
75	Rapports des Commissaires aux Comptes <ul style="list-style-type: none">• Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés• Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels• Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
91	Informations juridiques et administratives
98	Historique du Groupe

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

(Article 222-3-1 du règlement général de l'AMF)

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bruno AMELINE
Président-Directeur Général

Guebwiller, le 20 Mars 2018

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bruno Ameline', is written over a horizontal line.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MAI 2018

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale pour vous soumettre les comptes de NSC Groupe clos le 31 décembre 2017 et vous rendre compte de la marche des affaires dans les filiales du Groupe.

ÉVOLUTIONS DU GROUPE NSC EN 2017

Simplification de l'organigramme juridique du Groupe

Afin de simplifier la gestion du groupe, les sociétés suivantes ont été fusionnées avec NSC Groupe au cours du dernier trimestre 2017 : Freaco, SCI FLF et NSC Environnement.

La société Sant'Andrea Novara a fait l'objet d'une liquidation in bonis le 23 décembre 2017, suite à la clôture du plan d'apurement du passif prononcé par le Tribunal de Novara (Italie).

Nette progression du résultat d'exploitation

La performance économique du groupe NSC a notablement progressé en 2017. Le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 100,3 M€, un accroissement de 18% par rapport à 2016, et le résultat d'exploitation a été multiplié par un facteur quatre, à 6,3 M€.

Cette amélioration est due à la bonne performance de l'activité Fiber to yarn, sur un marché soutenu notamment en Turquie, Iran, Chine et Inde. N.Schlumberger a vu son chiffre d'affaires s'accroître de 16% tandis que celui de SATM a cru de 53%. Le résultat d'exploitation de l'ensemble Fiber to yarn a progressé de 189%, à 8,4 M€.

La performance du secteur Packaging s'est par contre dégradée en 2017. À l'exception de Monomatic qui a engagé un fort redressement de son activité au second semestre et conclu l'année avec un résultat en forte progression, Pakea et Fege ont sous-performé. Les reports des projets d'investissement des clients induisant des entrées de commandes tardives et insuffisantes tout au long de l'année ont conduit à un recul de 15% du chiffre d'affaires de l'ensemble des deux sociétés, exactement compensée par la progression de celui de Monomatic. Globalement, l'activité Packaging affiche une perte d'exploitation de -1,5 M€.

Les revenus de Fonderie Schlumberger ont à nouveau progressé de 14%, à 10,6 M€. Des incidents de production et des charges non récurrentes pour la mise en place d'une deuxième équipe de production ont néanmoins obéré le résultat, en légère perte d'exploitation.

Arrêt de l'activité Environnement

NSC a décidé de mettre fin à l'activité Environnement et à la commercialisation des vis hydrodynamiques de petites puissances Elleo. Cette activité, lancée depuis plus de 4 ans comme une diversification industrielle, fait face à un marché français peu structuré et pénalisé par de fortes contraintes administratives. Par ailleurs, l'outil industriel de l'usine de Guebwiller optimisé pour l'activité de machines textiles est peu adapté à la production d'éléments de chaudronnerie de grande taille. NSC cherche à céder le fonds technique et commercial développé à un acteur du secteur.

PERSPECTIVES POUR 2018

N.Schlumberger bénéficie d'un bon carnet de commandes en début d'exercice. En dépit d'une visibilité moindre pour SATM, l'activité Fiber to yarn activité devrait maintenir un fort niveau d'activité tout au long de 2018.

Les perspectives du secteur d'activité Packaging demeurent incertaines. Le rebond d'activité de Monomatic amorcé au second semestre 2017 se confirme en début d'année en cours, et le chiffre d'affaire de l'exercice devrait progresser. Les entrées de commandes de Pakea sont désormais plus régulières, mais encore de niveau insuffisant pour sécuriser un bon niveau d'activité sur l'ensemble de l'année. Enfin, les promesses de commandes à Fege sont significatives, mais ne se traduisent pas encore par un carnet de commandes fermes important.

Fonderie Schlumberger maintient en 2018 un rythme d'activité commerciale élevé, et s'organise pour maîtriser ses flux industriels et faire face à une nouvelle année de progression du volume de production.

Globalement, le volume d'affaires 2018 devrait être proche de celui de 2017. Le résultat d'exploitation du secteur Fiber to yarn devrait rester bien orienté. Le redressement de la rentabilité du Packaging est une priorité dont les effets ne sont pas encore mesurables à ce stade.

COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes de l'exercice ont été établis en distinguant les produits et charges des activités poursuivies de celles des activités abandonnées qui n'ont entraîné aucun impact sur les comptes de l'exercice 2017.

Le chiffre d'affaires consolidé 2017 s'établit à 100,3 M€, en augmentation de 18% par rapport à 2016.

Le résultat d'exploitation 2017 est en forte augmentation par rapport au résultat de 2016, passant de 1,5 M€ à 6,3 M€ compte tenu des variations suivantes :

- Le résultat du secteur Fiber to yarn a quasi-doublé l'année passée : N. Schlumberger, SATM et Seydel ont bénéficié d'un effet volume favorable très conséquent et SATM d'un effet positif sur les stocks. La base de comparaison a également une incidence positive car en 2016 N.Schlumberger avait été pénalisé par un mix pays défavorable sur les marges des commandes facturées.
- A -1,5 M€, la perte d'exploitation du secteur Packaging s'est réduite de 7%. Toutefois, 2016 intégrait un ajustement négatif de fonds de commerce chez Pakea de 0,9 M€ suite à la fermeture de Trainel. Sur le plan opérationnel, le redressement de l'activité de Monomatic, qui a réalisé un exercice positif, n'a pas permis de compenser complètement la dégradation de la perte opérationnelle de Pakea et la perte générée par Fege.
- Fonderie Schlumberger a enregistré une perte opérationnelle de 0,2 M€, malgré un niveau d'activité très élevé : la mise en place d'une 2^{ème} équipe de production en février

et trois arrêts de production, suite à des problèmes mécaniques et électriques, ont entraîné ponctuellement une forte dégradation des conditions d'exploitation.

Compte tenu d'un résultat financier positif à hauteur de 0,2 M€, le résultat courant des sociétés intégrées est également en forte augmentation en 2017 à 6,5 M€ contre 1,1 M€ en 2016.

Un résultat exceptionnel de 0,6 M€ a été enregistré en 2017, contre 0,4 M€ en 2016. Il concerne principalement des cessions d'immobilisations corporelles.

La charge d'impôts de 1,2 M€ s'est accrue significativement en 2017 compte tenu du résultat de SATM, filiale non intégrée fiscalement, et d'une moindre activation des impôts différés actif.

Le bénéfice net consolidé 2017, s'élevant à 1,1 M€ a été sensiblement impacté par la dépréciation des écarts d'acquisition de Fege et de Pakea à hauteur de -4,8 M€. Le bénéfice net de 2016 se montait à 0,7 M€. Le résultat net 2017 part du groupe est à l'équilibre compte tenu de la contribution de SATM au résultat consolidé.

Les capitaux propres part du groupe à fin 2017 représentent 52% du bilan contre 53% à fin 2016. A 54,4 M€, ils baissent de 1,3 M€ sur l'année compte tenu du dividende versé en juin pour un montant équivalent.

La trésorerie nette des dettes financières à moins d'un an à fin 2017, s'établit à 23,0 M€, et a augmenté de 9,4 M€ par rapport à fin 2016 du fait d'une réduction de BFR de 6,4 M€ et de l'augmentation des avances reçues des clients de 1,6 M€ en 2017.

INTEGRATION FISCALE

La société NSC Groupe s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1^{er} janvier 1997. Cette intégration fiscale concerne les sociétés françaises : Monomatic, Pakea, Fonderie Schlumberger, Euroschor, Fege et N.Schlumberger.

Le report déficitaire global de ce groupe d'intégration fiscale s'élève à 42,6 M€ au 31 décembre 2017, après la prise en compte d'une perte de 2,2 M€ au titre de l'exercice écoulé.

PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels est exposé le groupe sont liés aux performances techniques et de production souhaitées par les clients et contractées par les sociétés du groupe.

Le groupe apprécie ces risques au niveau de la maison mère qui donne son accord lorsque les termes des contrats engageant les sociétés s'écartent des limites définies. Il considère que ces risques sont maîtrisés et convenablement retranscrits dans les comptes.

A l'exception de Fonderie Schlumberger, les sociétés du groupe sont peu exposées aux risques de prix dans la mesure où aucune matière première n'est prépondérante dans les prix de revient des équipements vendus et où les prix de vente sont actualisés régulièrement, voire au cas par cas pour les affaires importantes. Fonderie Schlumberger sécurise ses achats d'électricité sur une base annuelle et intègre des clauses d'indexation trimestrielles de prix pour la quasi-totalité des contrats commerciaux afin de répercuter, dans ses facturations, les variations du coût des matières premières.

S'agissant des risques de crédit, N.Schlumberger, Pakea et Fonderie Schlumberger disposent de contrats individuels qui les couvrent contre les risques d'impayés par une assurance-crédit souscrite auprès de la Coface. Par ailleurs, les affaires commerciales importantes à l'exportation sont le plus souvent sécurisées par des lettres de crédit dont les

termes sont validés par les services financiers de NSC Groupe préalablement à la prise des commandes.

Le risque de liquidité expose essentiellement les sociétés du groupe qui détiennent des avoirs financiers importants soumis au risque de non retrait possible à court terme de tout ou partie des placements déposés dans des établissements bancaires ou financiers. NSC Groupe est la société potentiellement la plus exposée au sein du groupe. Afin de limiter ce type de risque, les services financiers de NSC Groupe évaluent régulièrement la notation des supports financiers et des établissements qui en sont les dépositaires. Par ailleurs, la totalité des placements dans le groupe est réalisée sur des supports à risque réduit de type OPCVM monétaire, certificats de dépôt ou équivalent.

L'exposition des sociétés du groupe au risque de trésorerie est limitée aux seules opérations en devises, et pour NSC Groupe, à l'utilisation ponctuelle d'instruments dérivés pour couvrir les risques de taux sur emprunts bancaires. Les risques de change relatifs aux affaires commerciales significatives sont couverts ponctuellement par chaque société du groupe lorsque les flux nets de trésorerie peuvent entraîner une exposition en devise.

A la date de clôture, il n'existe plus de risque relatif aux engagements liés au plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara qui avait été mise en redressement judiciaire le 4 avril 2013. Le plan d'apurement du passif de cette filiale a été clos en septembre 2017 et la filiale liquidée le 23 décembre 2017.

PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE

NSC Groupe a pris une participation de 15,45% pour un montant de 8,5 K€ prise dans la SCI FLORIMMO constituée le 10 avril 2017 et ayant pour objet la mise en location de biens immobiliers. Cette société portera un contrat de crédit-bail et de sous-location du rez-de-chaussée du bâtiment Louvre, première friche industrielle à faire l'objet d'une réhabilitation d'envergure à Guebwiller.

INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS DU GROUPE

NSC PACKAGING

NSC Packaging propose des solutions d'enroulage et de production d'emballage, principalement à base de carton ainsi que des solutions de fin de ligne d'emballage pour les produits de grande consommation.

Monomatic

Monomatic est spécialiste de solutions d'enroulage et de déroulage de matériaux d'emballage à base principalement de carton. Elle développe par ailleurs, des lignes complètes de transformation de nappes techniques et composites.

Après une année 2016 marquée par un très fort repli de la facturation, l'activité s'est nettement redressée en 2017. La société a réalisé un 2^e semestre très soutenu et bénéficie d'un carnet de commande important en fin d'exercice.

Le chiffre d'affaires s'établit donc à 5,8 M€ contre 2,9 M€ en 2016. Le bénéfice net 2017 s'élève à 0,4 M€ contre une perte de 1,1 M€ en 2016.

Pakea

Pakea propose une gamme d'équipements destinés à la production de tubes spiralés et de cornières en carton, ainsi que de boîtes à base de carton pour le secteur alimentaire.

Le chiffre d'affaire de l'exercice, à 8,9 M€, présente une baisse de 21% par rapport à 2016 compte tenu d'un faible niveau d'entrée de commandes constaté au 1^{er} trimestre 2017 ; la perte d'exploitation s'est donc à nouveau creusée en 2017. Compte tenu d'un abandon de

créance de 2,45 M€ consenti par NSC Groupe, la société a enregistré un bénéfice net de 1,2 M€ en 2017 contre une perte nette de 0,2 M€ en 2016.

Fege

Fege est concepteur et fabricant d'équipements robotisés et d'équipements de manutention pour les fins de ligne d'emballage.

L'exercice 2017 a été marqué par une baisse du chiffre d'affaires, liée à des reports de commandes du principal client et à des entrées tardives de commandes en fin d'année.

Le chiffre d'affaires 2017 de Fege s'établit donc à 9,2 M€ en baisse de 9% par rapport à 2016. Une perte nette de 0,4 M€ a été enregistrée en 2017 contre un bénéfice de 0,5 M€ en 2016. Toutefois, des coûts sur affaires 2016 ont impacté 2017 à hauteur de 0,4 M€.

FONDERIE SCHLUMBERGER

Cette société fournit des pièces de fonte brutes ou usinées en petites séries notamment aux secteurs des machines textiles, du transport, de l'éolien et du mobilier urbain.

L'accroissement d'activité enregistré depuis près de 3 ans a permis de constater une nouvelle progression du chiffre d'affaires qui a augmenté de 14% à 10,6 M€ en 2017.

La mise en place d'une 2^{ème} équipe de production en février a induit des coûts ponctuels, trois arrêts de production suite à des problèmes mécaniques et électriques ont entraîné momentanément une forte dégradation des conditions d'exploitation. Après un résultat 2016 à l'équilibre, une perte nette de 0,2 M€ a été enregistrée en 2017.

NSC FIBER TO YARN

NSC Fiber to Yarn propose des lignes complètes destinées au peignage et à la préparation à la filature des fibres longues, sous les marques N.Schlumberger, Seydel et Sant'Andrea Textiles Machines (SATM).

Euroschor

Cette holding de participation, contrôlée à 100% par NSC Groupe SA, détient la totalité des titres des sociétés N. Schlumberger (France) et Sant'Andrea Novara (Italie).

N. Schlumberger a enregistré un 7^{ème} exercice bénéficiaire consécutif à hauteur de 4,3 M€.

Sant'Andrea Novara, filiale qui était en redressement judiciaire depuis le 4 avril 2013, a été liquidée in bonis le 23 décembre 2017 suite à la clôture du plan d'apurement du passif le 5 septembre 2017 par le Tribunal de Novara. Euroschor a perçu 0,4 M€ en 2017 en remboursement partiel des montants apportés en garantie en 2014 à répartir entre les associés NSC Groupe et Orlandi.

Une perte nette a été constatée par Euroschor en 2017 à hauteur de 1,8 M€ contre une perte de 0,1 M€ en 2016. La perte de 2017 intègre une charge financière intragroupe liée à l'annulation d'un abandon de créance anticipé en 2016.

N.Schlumberger

Grace à des prises de commandes toujours soutenues en 2017, le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 45,3 M€ contre 38,9 M€ en 2016. Le bénéfice net s'établit à 4,3 M€ contre un bénéfice de 2,1 M€ en 2016 grâce à un fort effet volume et à un mix pays.

Le 23 janvier 2017, la dernière échéance du Plan de Sauvegarde a été versée pour un montant de 0,7 M€.

La société Seydel située en Allemagne, et filiale de N.Schlumberger, a réalisé un chiffre d'affaires de 4,9 M€ et un bénéfice net de 0,5 M€.

La société BTH, localisée à Hong-Kong et détenue par N.Schlumberger à hauteur de 60%, a réalisé un chiffre d'affaire de 0,1 M€ et un résultat net du même ordre. BTH possède une

filiale en Chine continentale, ZL TGT, qui a généré des ventes de pièces de rechange pour 0,8 M€ auprès de clients locaux.

N.Schlumberger et ses filiales Seydel et BTH sont intégrées globalement dans le périmètre de consolidation de NSC Groupe, via Euroschor, depuis le 16 mars 2015.

Sant'Andrea Novara

En conformité avec IAS 27, Sant'Andrea Novara, filiale détenue à 100% via Euroschor, est sortie du périmètre de consolidation au 30 septembre 2013 compte tenu de la perte de contrôle liée à la nomination par le Tribunal de Novara d'un Juge commissaire administrant la société.

Le plan d'apurement du passif homologué par le Tribunal de Novara le 22 mai 2016 est clos depuis le 5 septembre 2017. NSC Groupe, par le biais d'Euroschor, avait versé 3,9 M€ à sa filiale en afin de combler l'insuffisance d'actifs. Un remboursement partiel de 0,2 M€ via Euroschor a été perçu par NSC Groupe en 2017 sur les montants apportés en garantie.

Sant'Andrea Novara été liquidée in bonis le 23 décembre 2017.

SATM

Cette société qui disposait d'un carnet de commande conséquent en début d'exercice a également bénéficié de commandes significatives au 1^{er} semestre 2017.

Le chiffre d'affaires a fortement progressé en 2017 pour s'établir à 17,3 M€ contre 9,4 M€ en 2016 (intégration depuis le 8 mars 2016, soit 9,5 mois). Le bénéfice net 2017 s'élève à 2,5 M€ grâce à un fort effet volume, à une bonne maîtrise des coûts d'exploitation et à un crédit d'impôt recherche de 0,4 M€. Un résultat net de 0,5 M€ avait été enregistré en 2016.

AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Filiales commerciales

Les résultats des filiales commerciales convertis, le cas échéant, aux taux de change moyens des exercices, s'établissent comme suit :

(en M€)	2017	2016
NSC USA Inc.- Fort Mill (Etats-Unis d'Amérique)	0,0	+0,1
Servitex Ltda - Montevideo (Uruguay) en liquidation	0,0	0,0
Société Belge d'Automatisme (Belgique), en liquidation	0,0	0,0

COMPTES SOCIAUX DE NSC GROUPE

NSC Groupe a pour vocation de diriger l'activité industrielle, commerciale et financière du groupe. Ses recettes d'exploitation sont assurées par une contribution des sociétés industrielles du groupe et par la facturation de prestations de services et de loyers aux différentes sociétés concernées. Ses charges d'exploitation correspondent aux coûts des fonctions centralisées.

Afin de simplifier l'administration et de réduire les coûts de gestion du groupe, les filiales SCI FLF et Freaco ont fait l'objet de fusions simplifiées avec NSC Groupe réalisées en date du 24 décembre 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. NSC Environnement a fait l'objet d'une fusion également avec NSC Groupe par transfert universel du patrimoine en date du 26 décembre 2017.

INVESTISSEMENTS

En 2017, le montant des investissements en immobilisations corporelles s'est élevé à 4,0 M€ contre 3,7 M€ en 2016 et le détail par entité est le suivant :

Fiber to Yarn :

- N.Schlumberger : les investissements 2017 se sont élevés à 3,0 M€. Ils concernent principalement l'achat de 2 centres d'usinage et de 2 plieuses financés par crédit-bail pour 1,3 M€, d'un tour à commande numérique pour 0,6 M€, d'un système de découpe des tôles pour 0,4 M€, de travaux de réfection de bâtiments et de toitures pour 0,7 M€.
- SATM : les investissements 2017 se sont élevés à 0,44 M€ et ont concerné principalement la rénovation du magasin de stockage et d'un centre d'usinage.
- Seydel : les investissements 2017 se sont élevés à 0,1 M€ et concernent principalement un chariot élévateur des outillages.

Packaging :

- Fège : les investissements 2017 se sont élevés à 0,1 M€ et ont été réduits au minimum,
- Pakea : les investissements ont été réduits au strict nécessaire 2017, à 0,08 M€,
- Monomatic : Les investissements ont été limités en 2017 à 0,04 M€. Des travaux de rénovation des bureaux ont été engagés en toute fin d'année suite au dégât des eaux intervenu en 2016.

Fonderie :

- Les investissements 2017 se sont élevés à 0,25 M€ et concernent principalement le gros entretien des équipements industriels, du matériel de manutention et la licence du logiciel de gestion dont une nouvelle version a été installée durant l'exercice.

ÉTUDES ET RECHERCHES

En 2017, le montant des dépenses consacrées aux études et recherches passé en charges durant l'exercice s'est élevé à 0,6 M€ et concerne les filiales suivantes : Fege, N.Schlumberger, Monomatic et Pakea.

Compte tenu des activités de développement engagées ou confirmées en 2017, un montant de 0,6 M€ a été activé en immobilisations incorporelles dont 0,4 M€ et 0,2 M€ relatifs respectivement à trois projets chez N.Schlumberger et à plusieurs projets chez Fege, commercialisables ultérieurement.

SITUATION FINANCIERE DE NSC GROUPE SA AU 31 DÉCEMBRE 2017

La trésorerie de la société, nette des emprunts et dettes à moins de 1 an auprès des établissements de crédit, s'établit à 16,9 M€ contre 6,6 M€ à fin 2016. Cette forte progression est liée à la remontée de trésorerie de certaines filiales à hauteur de 8,8 M€ au 31 décembre 2017 suite à la mise en place d'une gestion de trésorerie centralisée.

Le montant des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'élevaient à fin 2017 à 6,3 M€ contre 7,5 M€ à fin 2016, aucun emprunt nouveau n'ayant été contracté l'année passée.

CONVENTIONS REGLEMENTEES INTERVENUES DURANT L'EXERCICE 2017

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, les conventions et engagements suivants ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

1. Anciennes conventions règlementées dont l'application s'est poursuivie en 2017 :

- Convention de compte courant avec Euroschor du 1er décembre 2011 :

Votre société a conclu avec la société Euroschor en date du 1er décembre 2011 une convention de compte courant sans intérêts, portant sur un montant maximal de 500 000 €. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration en date du 1er décembre 2011.

En vertu de deux avenants, conclus respectivement en date du 25 avril 2012 et du 3 septembre 2012, et qui ont fait l'objet d'autorisations préalables de votre conseil d'administration en date du 29 mars 2012 et du 31 août 2012, le montant maximal des avances sans intérêts pouvant être consenties a été porté à 2 250 000 €, pour une durée maximale de 12 mois à compter de la mise à disposition des fonds.

Cette convention a été prorogée successivement les 6 novembre 2013, 4 février 2014, 19 décembre 2014, 11 janvier 2016, 2 décembre 2016 et 6 décembre 2017. Ces prorogations ont été motivées par le fait qu'Euroschor n'était pas encore en capacité de rembourser cette créance.

- Conventions de compte courant avec Euroschor intervenues en 2014 :

Votre société a accordé en dates des 7 février, 28 février et 28 mars 2014 des avances en compte courant non rémunérées pour un montant total de 3 762 500 euros au titre du plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara et des frais de procédure associés. Ces avances ont été approuvées par votre assemblée générale du 4 juin 2014.

Suite aux remboursements partiels intervenus en 2016 et en 2017, le montant non encore remboursé s'élevait à 1 571 428 € au 31 décembre 2017.

- Convention de compte courant avec la Société Belge d'Automatismes (SBA) :

Votre conseil d'administration a donné son aval le 1er décembre 2011 pour la mise en place d'une convention de compte courant sans intérêts avec la SBA pour un montant maximal de 150 000 €. Cette convention a été approuvée lors de votre assemblée générale du 24 mai 2012. Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 14 septembre 2012. Par cet avenant, le montant maximal du compte courant a été porté à 206 000 €, ces sommes n'étant pas productives d'intérêts et devant être remboursées au plus tard dans les 18 mois après la date de mise à disposition des fonds. Cet avenant a été approuvé lors de votre assemblée générale du 31 mai 2013.

La convention a été prorogée jusqu'au 31 juillet 2018 par 2 avenants conclus en date du 1er juillet 2014 et du 2 décembre 2016, la liquidation de cette filiale, sans activité depuis plusieurs années, étant retardée par la lourdeur des formalités administratives en Belgique. Le montant non encore remboursé s'élevait à 206 000 € au 31 décembre 2017.

2. Nouvelles conventions règlementées dont l'application a débuté en 2017 :

- Convention de compte courant avec la SCI Florimmo :

Votre conseil d'administration a donné son aval le 6 décembre 2017 pour la mise en place d'une convention de compte courant de 320 K€ avec la SCI Florimmo afin que cette dernière puisse financer le dépôt de garantie à verser dans le cadre d'une opération immobilière conclue suite à la vente du bâtiment « Le Louvre ». Cette convention sera rémunérée au taux annuel fixe de 3,00% avec différé d'intérêts jusqu'au 1er février 2018.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social depuis le 1er janvier 2017

Le capital s'élevait en début d'exercice à 7 905 520 €, divisé en 494 095 titres de 16 € de nominal. Une réduction de capital, par annulation des 32 668 titres auto-détenus, a été constatée par le Conseil d'administration le 18 octobre 2017. Depuis cette date, le capital social s'élève à 7 382 832 € et est composé de 461 427 titres.

Actionnariat

Les actionnaires de votre société dont la participation en capital ou en droits de vote dépasse les seuils entraînant publicité sont, à la date du 31 décembre 2017 :

	Actions	Droits de vote
Alsapar SC	Plus de 66 %	Plus de 66 %
First Eagle Investment Management	Plus de 10 %	Plus de 10 %

Conformément aux dispositions statutaires, le seuil de 2 % entraîne obligation de déclaration à la société.

L'actionnariat des salariés représente 0,001 % du capital.

Informations boursières

La capitalisation boursière s'établit au 31 décembre 2017 à 32,4 M€ contre 38,1 M€ au 31 décembre 2016.

Le cours de bourse en début d'exercice s'établissait à 77,10 € et a fluctué entre un plus haut à 85,00 € et un plus bas à 70,20 €.

Le transfert de la cotation des titres de NSC GROUPE SA depuis le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris a été entériné le 7 novembre 2016 par une assemblée générale. Ce transfert est effectif depuis le 10 janvier 2017.

Rapport spécial sur le rachat de ses propres actions par la société

La société est autorisée à acquérir ses propres titres, par priorité en vue de la régularisation du cours de bourse, de leur conservation par la société, de leur attribution aux salariés et dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de plan d'options, de la remise en échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe et de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation d'une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

Au 31 décembre 2017, la société ne détenait plus de titres NSC Groupe.

L'autorisation d'opérer sur ses propres titres a été renouvelée le 30 mai 2017 et le Conseil d'administration sollicitera à nouveau son renouvellement.

Rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Par application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune opération n'a été réalisée durant l'exercice en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application des dispositions de l'article L225-100-3 du Code de commerce et outre les éléments prescrits par cet article et déjà indiqués par ailleurs dans le présent rapport, nous vous précisons que les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance d'accords conclus entre actionnaires ou par la société, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la société. De plus, il n'y a pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, ni de système d'actionnariat du personnel.

Nous espérons que les explications qui vous sont données dans ce rapport vous satisfont et nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

A Guebwiller, le 20 mars 2018

TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

	2013	2014	2015	2016	2017
Capital en fin d'exercice en K€					
Capital social	8 772	7 906	7 906	7 906	7 383
Nombre d'actions ordinaires existantes	548 250	494 095	494 095	494 095	461 427
Actions futures à créer :					
• par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
• par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice en K€					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 162	1 418	1 413	2 051	2 094
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	580	702	-1 318	1 027	366
Impôts sur les bénéfices	43	151	469	506	614
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 075	-2 765	7 587	-2 745	-1 544
Résultat distribué	1 234	1 112	1 359	1 235	1 269
Résultats par action en €					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,14 €	1,73 €	-1,72 €	3,10 €	2,12 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-1,96 €	-5,60 €	15,36 €	-5,56 €	-3,35 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	2,25 €	2,50 €	2,75 €	2,50 €	2,75 €
Personnel					
Effectif moyen des salariés	7,8	9,0	9,0	9,0	9,9
Montant de la masse salariale	949	1 001	1 056	1 013	1 002
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	497	540	602	567	536
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0
Groupe CONSOLIDÉ en K€					
Chiffre d'affaires hors taxes	52 172	41 041	77 203	85 055	100 293
Bénéfice après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	1 072	3 799	5 708	325	(14)
Bénéfice par action, après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	2,05	7,54	11,91	0,70	(0,03)
Marge brute d'autofinancement	3 181	777	9 641	2 825	3 108
Investissements industriels	1 652	1 887	3 074	3 237	3 952
Personnel :					
• effectifs	327	226	420	495	495
• masse salariale (charges comprises)	17 241	13 570	22 739	27 954	29 385

NSC GROUPE

Société Anonyme au capital de 7 382 832 €

Siège social : 170 rue de la République 68500 GUEBWILLER

915 420 491 RCS Colmar

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EXERCICE 2017

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéas 2 à 5, du Code de commerce, nous vous rendons compte dans le présent rapport de :

- La liste des mandats et fonctions exercées dans la société par chaque mandataire social durant l'exercice,
- Des conventions intervenues entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % de la société et, d'autre part, une société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales,
- Des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice,
- Des modalités d'exercice de la direction générale,

Compte tenu du nombre limité de salariés et de son organisation, la société n'applique pas un code de gouvernance élaboré par des organisations représentatives des entreprises. En effet, la structure restreinte de ses équipes facilite la communication, le travail en commun et l'efficacité des mesures de contrôle interne. En outre, l'effectif réduit du Conseil d'administration facilite la mise en œuvre des orientations qu'il arrête. Cette souplesse permet à chaque administrateur d'obtenir toute information qui lui paraîtrait nécessaire à l'accomplissement de sa mission, notamment celle de contrôle, mais également de prendre contact et d'échanger facilement sur tout sujet avec les autres administrateurs et / ou cadres dirigeants de la société.

Une politique de communication financière formalisée sur la base des recommandations de l'Observatoire de la Communication Financière a été mise en place en 2016.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration réuni le 20 mars 2018.

ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de la société et du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société notamment :

- l'examen des états financiers,
- l'approbation du budget annuel, et le suivi de sa réalisation,
- la discussion et l'approbation des orientations stratégiques,

- la désignation des mandataires sociaux des sociétés du Groupe,
- l'examen des comptes rendus du Comité d'audit, du Comité de rémunération et de nomination, et du Comité stratégique.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration est composé de 8 membres, à savoir :

MM. Bruno AMELINE	Président-Directeur Général
Régis BELLO	Administrateur
Olivier BEYDON	Administrateur
Christian KOCH	Administrateur
Nadia KOCH	Administratrice
Carine SALVY	Administratrice
Sonia SIKORAV	Administratrice
Société ALSAPAR SC	Administrateur - Représentant permanent : Alain BEYDON

La durée du mandat d'administrateur est de trois ans.

Il n'existe pas d'Administrateur élu par les salariés de l'entreprise.

La liste des fonctions exercées par les Administrateurs dans d'autres sociétés figure ci-après.

Le Conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes conformément aux dispositions de la loi n°2017-103 du 27 janvier 2011.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

En application de l'article 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration durant l'exercice 2017.

	Fonction	Société
Bruno AMELINE, <i>60 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Président-Directeur Général, depuis juin 1999 Fin de mandat : 2020	NSC Groupe
	Président	N.Schlumberger
	Administrateur	Dynamonde
	Administrateur	FPHA
	Chairman	NSC USA
Régis BELLO, <i>70 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis juin 1993 Fin de mandat : 2020	NSC Groupe
	Administrateur	FM Logistic Corporate

	Président du Conseil d'Administration	Fondation Université de Strasbourg
	Président du Conseil de Surveillance	FM Holding
	Membre du Comité de Surveillance	Socomec
	Administrateur	Alsace Innovation
Olivier BEYDON, <i>40 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis juin 2007 Fin de mandat : 2018	NSC Groupe
Société ALSAPAR représentée par Alain BEYDON	Administrateur depuis mars 2007 Fin de mandat : 2018	NSC Groupe
Christian KOCH, <i>69 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis juin 1986 Fin de mandat : 2019	NSC Groupe
	Président-Directeur Général Administrateur	Klima Alsagri
Nadia KOCH, <i>32 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis mai 2011 Fin de mandat : 2020	NSC Groupe
	Directeur Général	Nach Bijoux
Carine SALVY, <i>43 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis décembre 2015 Fin de mandat : 2019	NSC Groupe
	Administrateur	PSB Industries
	Administrateur	Séché Environnement
	Administrateur	TIGF Investissements
	Gérante	CALLA Consult
	Associée	Associés en Gouvernance
	Directeur Général	Mountain Path SAS
Sonia SIKORAV, <i>60 ans,</i> <i>de nationalité française</i>	Administrateur depuis août 2015 Fin de mandat : 2020	NSC Groupe
	Administrateur	Eramet
	Administrateur	PSB Industries

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, les conventions règlementées conclues par la société ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration.

Une description de chacune des conventions existantes figure dans le rapport de gestion préparé par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a revu lors de la réunion du 6 décembre 2017 l'ensemble des conventions règlementées suivantes conclues et autorisées antérieurement et dont l'application s'est poursuivie en 2017 :

- Convention de compte courant avec Euroschor du 1^{er} décembre 2011,
- Conventions de compte courant avec Euroschor intervenues en 2014,
- Convention de compte courant avec la Société Belge d'Automatismes (SBA) intervenue en 2011.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a donné son aval le 6 décembre 2017 pour la mise en place d'une convention de compte courant à hauteur de 320 K€ avec la SCI Florimmo.

DELEGATIONS ACCORDEES CONCERNANT LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL SOCIAL

En application de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, l'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les modalités de l'émission de titres dans le cadre d'une augmentation de capital.

Aucune délégation n'a été consentie au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital social, par l'Assemblée au cours des 3 derniers exercices.

Toutefois, l'Assemblée générale a délégué au Conseil d'administration, lors de la réunion du 30 mai 2017, la possibilité de réaliser une réduction de capital de la société par annulation de titres.

Le Conseil d'administration s'est réuni le 18 octobre 2017 et a procédé à l'annulation de 32 668 titres réduisant ainsi le capital social de la société de 7 905 520 € à 7 382 832 €

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

En application de l'article L. 225-51-1 du code de commerce, et conformément à l'article 19 des statuts, le Conseil d'administration a décidé en date du 17 mai 2002 de confier la direction générale de la société au Président du Conseil d'administration.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

1. Limitations imposées par les statuts

A titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, la conclusion par le Président-Directeur Général des opérations ci-après est subordonnée à une autorisation expresse du Conseil d'administration :

- l'achat, la vente, l'échange de fonds de commerce,
- les emprunts assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèques, privilèges ou nantissements sur les biens de la société,
- les créations et cessions de sociétés,

- les prises et cessions de participation sous toutes formes, dans toutes sociétés ou entreprises.

2. Autorisations données par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a renouvelé pour une durée de un an, le 9 mars 2017, l'autorisation donnée au Président-Directeur Général de pouvoir effectuer les opérations suivantes :

- donner caution ou aval de la société en faveur des filiales jusqu'à un montant de 5,0 M€, dans le cadre des opérations commerciales faites par les filiales.
- céder des immeubles par nature jusqu'à un montant maximum de 0,75 M€ par opération pour NSC Groupe et ses filiales.

Le Conseil d'administration réuni à Guebwiller le 20 mars 2018



DOCUMENTS COMPTABLES

ANNUELS

au 31 décembre 2017



Sommaire

- I. Bilan consolidé établi selon le référentiel CRC 99-02
- II. Compte de résultat consolidé
- III. Annexe aux comptes consolidés
 - NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES
 - NOTE 2 – PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS
 - NOTE 3 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION
 - NOTE 4 – CHANGEMENT DE METHODE
 - NOTE 5 – ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT
 - NOTE 6 – TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
 - NOTE 7 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
 - NOTE 8 – INFORMATION PAR SECTEURS OPERATIONNELS
 - NOTE 9 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT
 - NOTE 10 – IMPOTS
 - NOTE 11 – ECARTS D'ACQUISITIONS
 - NOTE 12 - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE
 - NOTE 13 – STOCKS ET EN-COURS
 - NOTE 14 – REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI ET INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE
 - NOTE 15 – PROVISIONS
 - NOTE 16 – ECHEANCIER DES PASSIFS
 - NOTE 17 – ECHEANCIER DES CREANCES
 - NOTE 18 – VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENTS
 - NOTE 19 – ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
 - NOTE 20 – LISTE DES FILIALES ET METHODE DE CONSOLIDATION
 - NOTE 21 – DIVIDENDES
 - NOTE 22 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES
 - NOTE 23 – RESULTAT PAR ACTION ET COMPOSITION DU CAPITAL
 - NOTE 24 – EFFECTIFS
 - NOTE 25 – REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS
 - NOTE 26 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes consolidés

I.- Bilan consolidé établi selon le référentiel CRC 99-02

ACTIF (en K€)	Note	31/12/2017	31/12/2016
Ecarts d'acquisitions	Note 11	7 585	12 347
Immobilisations incorporelles	Note 12	1 887	1 220
Immobilisations corporelles	Note 12	18 135	17 840
Immobilisations financières	Note 12	463	443
Titres mis en équivalence	Note 3	9	0
Total actifs Immobilisés		28 078	31 850
Stocks et en-cours	Note 13	21 203	24 159
Clients et comptes rattachés	Note 17	18 666	17 545
Autres créances et comptes de régularisation	Note 17	9 388	10 886
Valeur Mobilières de placement	Note 18	11 185	6 625
Disponibilités	Note 18	16 659	13 995
Total actifs circulants		77 100	73 210
Total de l'actif		105 178	105 060
PASSIF (en K€)	Note	31/12/2017	31/12/2016
Capital	Note 7	7 383	7 906
Primes	Note 7	0	0
Réserves et résultat	Note 7	46 984	47 722
Autres	Note 7	0	0
Capitaux propres - part du groupe	Note 7	54 367	55 628
Intérêts minoritaires	Note 7	1 632	556
Total des capitaux propres		55 999	56 184
Provisions	Note 15	7 356	7 035
Emprunts et dettes financières	Note 16	13 792	17 021
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 16	10 830	10 124
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 16	17 201	14 695
Total dettes		49 179	48 876
Total du passif		105 178	105 060

II. - Compte de résultat consolidé

en K€	Note	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	Note 8	100 293	85 055
Autres produits d'exploitation	Note 5	607	10 261
Produits d'exploitation		100 901	95 317
Achats consommés		-32 738	-30 996
Services extérieurs		-24 238	-21 564
Charges de personnel		-29 385	-28 477
Autres charges d'exploitation	Note 5	-481	-472
Impôts et taxes		-1 866	-1 807
Dotations aux amortissements et aux provisions	Note 5	-5 884	-10 457
Résultat d'exploitation		6 307	1 544
Charges et produits financiers	Note 5	160	-433
Résultat courant des sociétés intégrées		6 468	1 111
Charges et produits exceptionnels	Note 5	562	444
Impôts sur les résultats	Note 10	-1 189	492
Résultat net des sociétés intégrées		5 841	2 046
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0
Dotations aux dépréciations et amortissements des écarts d'acquisition	Note 11	-4 762	-1 361
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 079	686
Intérêts minoritaires	Note 23	-1 093	259
Résultat net (part du groupe)	Note 23	-14	427
Résultat dilué par action (en €)	Note 23	-0,03	0,89
Résultat par action (en €)	Note 23	-0,03	0,89

III. - Annexe aux comptes consolidés.

NSC Groupe est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 170, rue de la République, 68500 Guebwiller (France) et est cotée sur Euronext Growth à Paris depuis le 10 janvier 2017, date du transfert depuis le marché dénommé Euronext Paris compartiment C.

Les états financiers consolidés, reflètent la situation comptable de NSC Groupe et de ses filiales.

Le Groupe développe et intègre des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie textile, du peignage et de la filature, ainsi qu'à l'industrie de l'emballage ainsi que des solutions de fin de ligne pour les produits de grande consommation et des composants de fonderie destinés à l'industrie.

Le Conseil d'administration a arrêté le 20 mars 2018 les états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros et sont établis selon le référentiel 99-02.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au règlement CRC 99-02 depuis le 1^{er} janvier 2017. Les comptes consolidés de l'exercice précédent avaient été établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées dans l'Union européenne. Suite au transfert vers Euronext Growth (anciennement Alternext), le groupe a choisi d'utiliser à compter du 1^{er} janvier 2017 le référentiel français 99-02 pour l'établissement de ses comptes consolidés. Conformément au règlement ANC 2010-01 relatif aux modalités de première application pour les sociétés dont les titres sont transférés d'un marché réglementé vers le marché Euronext Growth, les comptes antérieurs ont été retraités de manière rétrospective en utilisant les règles et méthodes comptables en vigueur à la date de clôture de l'exercice du changement. Les ajustements en résultant ont été comptabilisés en capitaux propres dans le bilan d'ouverture de l'exercice précédant celui du changement.

Lors de ce changement de référentiel comptable, l'ensemble des méthodes préférentielles a été adopté sans impact sur les comptes retraités.

Les changements comptables sont décrits dans la note 4 et concernent essentiellement des changements de présentation des principaux états financiers.

Les états financiers consolidés, reflètent la situation comptable de NSC Groupe et de ses filiales.

Les comptes consolidés qui sont présentés dans ce rapport financier ont été établis selon le principe de la continuité d'exploitation pour l'ensemble des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation, à l'exception des sociétés qui sont en cours de liquidation à la date d'arrêté des comptes.

Les règles et les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles utilisées pour la présentation de comptes de l'exercice précédent.

Nous rappelons ci-dessous les principes essentiels de ces normes :

1°) Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément au règlement CRC 99-02. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2°) Méthodes de consolidation :

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale, les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle et les sociétés sous influence notable par mise en équivalence.

Pour les sociétés mises en équivalence, les éléments du résultat et du bilan sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés lorsque la situation se présente. La quote-part de résultat et de situation nette relative à ces entités est déterminée sur la base des données consolidées de ces entités, de leurs filiales, coentreprises et entreprises associées.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

3°) Regroupements d'entreprises :

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur d'entrée conformément aux prescriptions du §211 du CRC 99-02.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écarts d'acquisitions tel que précisé au § 6) c. ci-après.

4°) Conversion des comptes et des transactions exprimés en monnaies étrangères :

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultats et flux de trésorerie convertis au taux de change moyen de la période, suivant la méthode définie au §3201 du référentiel 99-02,

La différence de conversion résultant de l'écart entre les cours d'ouverture et de clôture est inscrite dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

5°) Dépenses de recherche et développement :

Conformément au règlement ANC 14-03 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Cependant, comme prévu par la méthode préférentielle, les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation, répondant strictement à l'ensemble des critères suivants, sont réunies :

- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- pouvoir démontrer que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable.

Ces frais de développement seront alors amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée, si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels immobilisés sont ceux comptabilisés pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses réalisées préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Par ailleurs, des frais de développement spécifiques clients peuvent être inclus dans les travaux en cours, à une valeur ajustée à l'état d'avancement du projet ; ceci est fonction des coûts engagés et facturables dans le cadre de commandes clients en vigueur.

6°) Immobilisations incorporelles et corporelles, écarts d'acquisition :

Conformément au règlement ANC 14-03 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations sont comptabilisées selon la méthode par composant excluant de fait toute provision pour grosses réparations.

a) Amortissements :

Immobilisations incorporelles : Toutes les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie estimée.

Immobilisations corporelles : les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes:

Constructions et matériels industriels:	
Bâtiments industriels	20-30 ans
Ouvrages d'infrastructure	10-20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3-10 ans
Bâtiments administratifs et commerciaux	20-40 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui transfère au Groupe (locataire) tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées de vie estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

b) Dépréciations :

Conformément à l'ANC 14-03 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises

ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

c) Écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition font l'objet, à la clôture de l'exercice, d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants aux unités génératrices de trésorerie du groupe.

Ces unités génératrices de trésorerie sont constituées par chacune des sociétés du groupe, dans la mesure où les complémentarités stratégiques / « métiers » entre les sociétés sont réduites et que les sociétés peuvent être considérées comme le niveau le plus bas pour définir un écart d'acquisition.

La valeur recouvrable est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés, augmentés d'une valeur terminale basée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits du besoin en fonds de roulement de début de période de projection.

Le calcul des flux de trésorerie et de la valeur terminale définissant la valeur recouvrable de chaque filiale concernée est basé sur les horizons suivants : 5 ans pour les flux de trésorerie et 10 ans pour le cash-flow libre auquel est rattachée la valeur terminale. Tout horizon plus large accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance appliqués aux projections des flux de trésorerie sont spécifiques à chaque société considérée dans la mesure où l'environnement sectoriel et les risques liés aux activités ne peuvent pas être globalisés.

Des tests de sensibilité aux hypothèses de calcul sont pratiqués dans le but de mieux appréhender les valeurs recouvrables.

Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les tests de dépréciation sont mis en œuvre dans le cadre de la clôture semestrielle si des indices de pertes de valeurs sont identifiés au niveau des unités génératrices de trésorerie concernées.

7°) Stocks et en-cours de production industrielle :

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au coût de revient. Ils sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Le coût de revient, incluant les coûts indirects de production, est évalué sur la base d'une activité normale.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

La valorisation des stocks et encours se fait à la plus faible des valeurs entre la valeur nette et le coût de revient et ne subit pas l'influence d'une éventuelle sous activité.

Les stocks à écoulement lent sont dépréciés selon une méthode statistique.

8°) Titres d'autocontrôle :

Les titres d'autocontrôle et d'auto détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, ainsi que leur dépréciation éventuelle, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

9°) Avantages postérieurs à l'emploi :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites au bénéfice du personnel.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés («Valeur actuelle probable antérieure») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation, les impacts liés aux modifications d'hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies sont inscrits en résultat financiers, comme le prévoit le §6262 de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 07 novembre 2013.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis) ou les médailles du travail (gratification accordée aux salariés, notamment en France, en fonction de leur ancienneté) font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

10°) Provisions pour restructuration et coûts de restructuration :

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans la période lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture de la période par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation du personnel concerné.

11°) Impôts :

Les crédits d'impôts recherche sont comptabilisés dans la rubrique « Impôts ».

Les crédits d'impôts pour la compétitivité et l'emploi sont comptabilisés, en réduction des charges de personnel.

Des impôts différés sont calculés sur les différences entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée, c'est-à-dire que les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Les impôts différés actifs sont appréciés en tenant compte de leurs probabilités futures d'utilisation.

12°) Revenus :

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et les produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en revenus lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

En général, les revenus relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Les paiements partiels reçus sur contrats avant qu'ils n'aient été exécutés, sont comptabilisés en Autres dettes au passif.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie, retours et assimilés sur la base des conditions contractuelles et de données statistiques issues de l'expérience passée.

13°) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Conformément au § 426 du CRC 99-02 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Le montant figurant à l'actif du bilan dans la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » satisfait aux précisions apportées ci-dessus.

Les découverts bancaires, sont assimilés à un financement. Ils figurent dans la rubrique « Variation des dettes financières nettes » du « Tableau des flux financiers » et dans la rubrique « Emprunts et dettes financières courantes » du bilan.

14°) Financement à la clientèle :

Le groupe peut donner des garanties à des banques pour le financement des clients du Groupe. Celles-ci sont comprises dans les engagements hors bilan.

15°) Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel comprend tous les produits et charges qui ne sont pas de nature récurrente, et notamment les cessions d'immobilisations. Un détail figure en note 5 section d).

16°) Autres dettes et comptes de régulations :

Les subventions d'investissement et les avances conditionnées sont incluses dans la rubrique Autres dettes et comptes de régularisation.

NOTE 2 – PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables Français (CRC 99-02) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du groupe.

1°) Dépréciation des stocks :

Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur l'analyse statistique des délais d'écoulement et de l'arrêt de la commercialisation de certaines lignes de produits. Des délais d'écoulement ou des dates d'arrêt de commercialisation très différents de ceux utilisés dans le calcul peuvent affecter sensiblement le résultat.

2°) Dépréciation des créances clients et des prêts :

Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrement plus faible que celui estimé ou la défaillance de clients, peuvent avoir un impact négatif sur les résultats.

Le groupe utilise ponctuellement des instruments financiers pour limiter son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

3°) Frais de développement activés, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles :

Les conditions d'activation des frais de développement sont énoncées en note 1 au paragraphe 6.

Comme indiqué précédemment en note 1, il est procédé, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux écarts d'acquisition, à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

4°) Dépréciation d'actifs :

Conformément au § 21130 « Ecart d'acquisition positif » du référentiel 99-02, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur actuelle pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur (voir note 1 au paragraphe 6). La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La valeur actuelle repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

5°) Provision pour garantie et autres provisions pour litiges commerciaux :

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre des garanties données sur nos produits ou des pertes à terminaison. Ces provisions sont calculées sur la base de données statistiques ou sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont mentionnées sous la rubrique « dotation aux amortissements et provisions ». Le montant des coûts et pénalités qui seront réellement payés peut différer des montants initialement provisionnés.

6°) Impôts différés :

Les impôts différés comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables.

Pour le groupe d'intégration fiscale, l'impôt différé net résulte d'une compensation des impôts différés passifs et/ou actifs entre les différentes sociétés du groupe d'intégration.

Lorsque les compensations opérées laissent apparaître un solde d'impôt différé net actif, NSC Groupe ne conserve à son actif que la quote-part d'impôt correspondante aux futurs bénéfices évalués prudemment.

7°) Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Comme indiqué en note 1 au paragraphe 9, le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations ou à prestations définies. Pour ces derniers, l'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, la rentabilité des placements dédiés à ces régimes, des augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité, ainsi que l'âge probable de départ à la retraite. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 11 du présent document.

8°) Reconnaissance des revenus :

Comme indiqué en note 1 au paragraphe 12, les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien.

NOTE 3 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a fait des modifications suivantes durant l'exercice :

- Une participation de 15,45% pour un montant de 8,5 K€ a été prise dans la SCI FLORIMMO constituée le 10 avril 2017, dont NSC Groupe a été nommé gérant, et ayant pour objet la mise en location de biens immobiliers. Cette société, qui n'a eu aucune activité durant l'exercice écoulé, a été mise en équivalence dans le bilan de clôture.
- Sant'Andrea Novara, filiale détenue via Euroschor a fait l'objet d'une liquidation in bonis le 23 décembre 2017 (inscription au registre du commerce le 10 janvier 2018) suite à la clôture du plan d'apurement du passif ordonné par le Tribunal de Novara le 5 septembre 2017.

En conformité avec le §101 « exclusion du périmètre de consolidation » du règlement CRC 99-02, Sant'Andrea Novara était sortie du périmètre de consolidation le 30 septembre 2013 compte tenu de la perte de contrôle liée à la réalisation d'un plan d'apurement du passif par le juge commissaire nommé par le tribunal de Novara. Cette filiale avait été placée en *concordato preventivo* (équivalant à une mise en sauvegarde française) le 4 avril 2013.

Les principaux faits marquants intervenus durant l'exercice sont les suivants :

- La société a procédé le 24 mars 2017 au rachat d'un bloc de 150 titres au prix unitaire de 71,00 €, portant ainsi l'autocontrôle à 32 668 titres au 30 juin 2017.
- La société a procédé à une distribution de dividende le 6 juin 2017 à hauteur de 1,154 M€, correspondant à un dividende unitaire de 2,50 €
- Le Conseil d'administration a procédé le 18 octobre 2017 à une réduction du capital social de 7 905 520 € à 7 382 832 € par annulation des 32 668 actions possédées par la société.
- La société a consenti le 6 décembre 2017 à un abandon de créance de 2,4 M€ au profit de la filiale Pakea. Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.
- Afin de simplifier l'organigramme juridique du groupe, les filiales SCI FLF et Freaco ont fait l'objet de fusions simplifiées avec NSC Groupe réalisées en date du 24 décembre 2017. NSC Environnement a fait l'objet d'une fusion également avec NSC Groupe par transfert universel du patrimoine en date du 26 décembre 2017.
- La société a procédé le 31 décembre 2017 à des dépréciations des écarts d'acquisition de Pakea et de Fege à hauteur respectivement de 1 129 K€ et 3 618 K€.

NOTE 4 – CHANGEMENT DE METHODE

Depuis le 1 janvier 2017 les comptes consolidés sont établis avec pour référentiel le règlement CRC 99-02. Le référentiel des normes IFRS était appliqué jusqu'au 31 décembre 2016.

Les conséquences de ce changement sont indiquées dans les tableaux ci-après.

Les méthodes préférentielles sont appliquées systématiquement, les méthodes comptables antérieures ont été maintenues, sauf si elles sont interdites par les normes françaises.

Après analyse des différents regroupements d'entreprises, le groupe a conclu qu'aucun des écarts d'acquisitions existant au 1^{er} janvier 2017 n'avait de durée limitée. Les différents écarts d'acquisitions ne sont donc pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation tel que décrit en note 1 au paragraphe 6c).

Les écarts actuariels relatifs aux indemnités de fin de carrière sont comptabilisés en résultat, ne pouvant pas être passés directement en capitaux propres.

L'incidence du changement de référentiel comptable sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 est présentée ci-après pour le bilan, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie :

Reclassements IFRS -> CRC 99-02

ACTIF (en K€)	31/12/2016	Coût amorti et IFRIC 21	Actifs non courants	Actifs destinés à la vente	31/12/2016 retraité	
Goodwill	12 125	222			12 347	Ecart d'acquisition
Immobilisations incorporelles	1 220				1 220	Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles	15 646		1 898	297	17 840	Immobilisations corporelles
Immobilisations financières	0		443		443	Immobilisations financières
Immeubles de placements	1 898		-1 898			
Titres mis en équivalence	0				0	Titres mis en équivalence
Impôts différés	2 871		-2 871			
Actifs financiers non courants	2 570		-2 570			
Total actifs non courants	36 330	222	-4 999	297	31 850	Total actifs non courants
Stocks et en-cours	24 159				24 159	Stocks et en-cours
Clients et comptes rattachés	17 545				17 545	Clients et comptes rattachés
Autres créances et comptes de régularisation	4 653		6 233		10 886	Autres créances et comptes de régularisation
Impôts	1 234		-1 234			
			6 625		6 625	Valeurs mobilières de placements
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 619		-6 625		13 995	Disponibilités
Actifs courants destinés à la vente	297			-297		
Total actifs courants	68 508	0	4 999	-297	73 210	Total actifs courants
Total de l'actif	104 838	222	0	0	105 060	Total de l'actif

Reclassements IFRS -> CRC 99-02

PASSIF (en K€)	31/12/2016	Coût amorti et IFRIC 21	Passifs non courants	Avance conditionnée s	31/12/2016 retraité	
Capital	7 906				7 906	Capital
Primes	0				0	Primes
Réserves et résultat	47 516	206			47 722	Réserves et résultat
Autres	355			-355	0	Autres
Capitaux propres - part du groupe	55 776	206	0	-355	55 628	Capitaux propres - part du groupe
Intérêts minoritaires	556	0			556	Intérêts minoritaires
Total capitaux propres	56 332	206	0	-355	56 184	Total capitaux propres
Provisions pour risques et charges	6 998		37		7 035	Provisions
Impôts différés	37		-37		0	
Passif financier non courant	9 955		-9 955		0	
Total des passifs non courants	16 990					
Emprunts et dettes financières courants	6 695		-6 695			
		16	16 650	355	17 021	Emprunts et dettes financières
Fournisseurs et comptes rattachés	10 124				10 124	Fournisseurs et comptes rattachés
Impôts	38		-38			
Autres dettes et comptes de régularisation	14 657		38		14 695	Autres dettes et comptes de régularisation
Passifs courants destinés à la vente	0					
Total passifs courants	31 515	16	0	355	48 876	Total dettes
Total du passif	104 838	222	0	0	105 060	Total du passif

Impact résultat IFRS -> CRC 99-02					Reclassements du compte de résultat IFRS -> CRC 99-02									
en K€	31/12/2016 publié	retrait. écarts actuariels	part fin. des évaluations en coût amorti	annulation IFRIC 21	CIR	CVAE	dépréc. Ecart Acquisit.	résultats financier et exceptionnel	reprises de provisions	transferts de charges	variation prov. / stock	var. product. stockée	31/12/2016 retraité	
Chiffre d'affaires	85 055												85 055	Chiffre d'affaires
Autres produits d'exploitation	2 006				-187			-9	8 753	969		-1 270	10 261	Autres produits d'exploitation
Produits de l'activité	87 061	0	0	0	-187	0	0	-9	8 753	969	0	-1 270	95 317	Produits de l'activité
Achats consommés	-32 369									-61	165	1 270	-30 996	Achats consommés
Services extérieurs	-21 211							1		-354			-21 564	Services extérieurs
Charges de personnel	-27 954									-523			-28 477	Charges de personnel
Autres charges d'exploitation	-472												-472	Autres charges d'exploitation
Impôts et taxes	-1 502			87		-361				-31			-1 807	Impôts et taxes
Dotations aux amortissements et aux provisions	-1 723	-6						190	-8 753		-165		-10 457	Dotations aux amortissements et aux provisions
Résultat opérationnel courant	1 830	-6	0	87	-187	-361	0	182	0	0	0	0	1 544	Résultat d'exploitation
Autres produits et charges opérationnels	-735						1 361	-626					0	
Résultat opérationnel	1 095	-6	0	87	-187	-361	1 361	-444	0	0	0	0	1 544	
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équival.	0												0	
Résultat opérationnel après quote-part des sociétés m.e.q.	1 095	-6	0	87	-187	-361	1 361	-444	0	0	0	0	1 544	
Coût de l'endettement financier	-368							368					0	
Autres charges financières	-279							279					0	Autres charges financières
Autres produits financiers	200	-17	31					-213					0	
								-433					-433	Charges et Produits financiers
Résultat courant des sociétés intégrées	648	-23	31	87	-187	-361	1 361	-444	0	0	0	0	1 111	Résultat courant des sociétés intégrées
	0							444					444	Charges et Produits exceptionnels
Impôts sur les résultats	-64	8			187	361							492	Impôts sur les résultats
Résultat net des activités poursuivies	583	-15	31	87	0	0	1 361	0	0	0	0	0	2 046	Résultat net des sociétés intégrées
Résultat des activités abandonnées	0												0	
													0	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équival. Dotations aux dépréciations et amortissements des écarts d'acquisition
Résultat net (de l'ensemble consolidé)	583	-15	31	87	0	0	0	0	0	0	0	0	686	Résultat net de l'ensemble consolidé
Dont Intérêts minoritaires	259												259	Dont Intérêts minoritaires
Dont Résultat net (part du groupe)	325	-15	31	87	0	0	0	0	0	0	0	0	427	Dont Résultat net (part du groupe)

En K€	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Ecarts de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Autres fonds propres	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2015 publiée	7 906	44 223	5 708	740	-935	355	57 996	10	58 006
Reclassement des avances conditionnées						-355	-355		-355
Retraitement Ecart Actuariel		-117	117				0		0
Annulation d'IFRIC 21 (comptabilisation des taxes)			-87				-87		-87
Annulation du coût amorti (dettes et créances)		222	-47				175		175
Situation au 31 décembre 2015 retraitée	7 906	44 328	5 691	740	-935	0	57 730	10	57 740
Situation au 31 décembre 2016 publiée	7 906	48 646	325	753	-2 207	355	55 776	556	56 332
Reclassement des avances conditionnées						-355	-355		-355
Retraitement Ecart Actuariel		15	-15				0		0
Annulation d'IFRIC 21 (comptabilisation des taxes)		-87	87				0		0
Annulation du coût amorti (dettes et créances)		175	31				206		206
Situation au 31 décembre 2016 retraitée	7 906	48 750	427	753	-2 207	0	55 628	556	56 184

en K€	31/12/2016 publié	Reclas- sements	Impact IFRC 21	Ecarts actuariels	Eval. en coût amorti	31/12/2016 retraité
Résultat net	583		87	-15	31	686
Actualisation des créances et des dettes	31					31
Dotations aux amortissements et provisions	3 154			6		3 160
Résultat de cessions	-436					-436
Variation des impôts différés	-508			-8		-515
Autres Flux non financiers	1					1
Quote part des résultat des sociétés mises en équiv.	0					0
Marge brute d'autofinancement après impôts	2 825	0	87	-17	31	2 925
Variation des stocks	511					511
Variation des créances d'exploitation	-2 707					-2 707
Variation des dettes d'exploitation	-3 985		-87			-4 071
Variation du besoin en fonds de roulement	-6 180		-87	0	0	-6 267
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE	-3 355	0	0	-17	31	-3 342
Dont concernant les activités abandonnées	0		0			0
Incorporelles	-752					-752
Corporelles	-3 710					-3 710
Financières	0					0
Opérations d'investissement, sauf titres de particip.	-4 462	0	0	0	0	-4 462
Incorporelles et corporelles	696					696
Financières	0					0
Produits de cession des actifs, sauf titres de particip.	696	0	0	0	0	696
Incidence des variations de périmètre	0					0
Acquisitions de titres de filiales	-430					-430
Trésorerie acquise filiales	1 726					1 726
Cessions de titres de filiales	0					0
Trésorerie de cessions de filiales	0					0
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS	-2 471	0	0	0	0	-2 471
Dont concernant les activités abandonnées	0		0	0	0	0
Variation des dettes financières nettes	-633	1 028		17		413
Augmentations d'emprunts		1 598				1 598
Diminutions d'Emprunts		-2 626			-31	-2 657
Variation des avances conditionnées	0					0
Rachat d'actions NSC Groupe	-1 272					-1 272
Augmentation de capital	0					0
Dividendes versés aux actionnaires	-1 269					-1 269
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS	-3 174	0	0	17	-31	-3 188
Dont concernant les activités abandonnées	0	0	0	0	0	0
Incidence des variations de change	22					22
Dont concernant les activités abandonnées	0		0	0	0	0
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	-8 978		0	0	0	-8 978
Dont concernant les activités abandonnées	0		0	0	0	0
TRESORERIE A L'OUVERTURE	29 597		0	0	0	29 597
TRESORERIE A LA CLOTURE	20 619		0	0	0	20 619

NOTE 5 – Analyse de certains postes du compte de résultat

a) Autres produits et autres charges d'exploitation :

En K€	31/12/2017	31/12/2016
- Production immobilisée	154	800
- Frais de développement immobilisés	668	556
- Subventions d'exploitation	12	146
- Transferts de charges	635	969
- Production stockée	-4 611	-1 270
- Reprises de provisions pour dépréciation des stocks	661	5 151
- Reprises de provisions sur autres actifs circulants	347	29
- Reprises de provisions sur immobilisations	0	190
- Reprises de provisions sur risques & charges	2 316	3 383
- Autres produits	424	309
Autres produits d'exploitation :	607	10 261
- Charges de sinistres	0	0
- Pertes sur créances irrécouvrables	-302	0
- Autres charges	-180	-472
Autres charges d'exploitation :	-481	-472

b) Dotations aux amortissements et provisions :

En K€	31/12/2017	31/12/2016
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	-2 633	-2 165
- Dotations aux provisions sur immobilisations	0	0
- Dotations aux provisions sur actifs circulants	-8	-17
- Dotations aux provisions sur stocks	-609	-5 316
- Dotations aux provisions pour risques & charges	-2 634	-2 960
Total dotations	-5 884	-10 457

c) Résultat Financier :

En K€	31/12/2017	31/12/2016
- Revenus de créances commerciales	5	28
- Escomptes obtenus	43	17
- Différences positives de change	103	9
- Autres produits financiers	1 721	195
- Reprises prov. sur titres	22 550	0
- Reprises prov. sur créances financières	5 393	0
- Reprises prov. risques et charges financières	59	0
Total produits Financiers	29 874	248
- Intérêts & charges financières	-7 086	-386
- Différences négatives de change	-66	-183
- Charge nette sur cessions de VMP	0	0
- Autres charges financières	-22 515	0
- Dotations prov. sur titres	0	0
- Dotations prov. sur créances	0	0
- Dotations prov. sur actifs de trésorerie	-2	0
- Dotations prov. Pour risques et charges	-45	-113
Total Charges Financières	-29 714	-681

La liquidation de Sant'Andrea Novara intervenue le 23 décembre 2017 a entraîné une reprise de la dépréciation des titres constituée antérieurement chez Euroschor. La moins-value financière liée à la sortie des titres du bilan de clôture, constatée en charge exceptionnelle dans les comptes d'Euroschor, a été reclassée par transfert de charges en « autres charges financières ».

d) Résultat Exceptionnel :

En K€	31/12/2017	31/12/2016
- Prix de vente des immo. corporelles cédées	1 624	696
- Prix de vente des immo. financières cédées	3	0
- Reprises de provisions	0	0
- Transfert de charges exceptionnelles *	22 515	0
- Autres produits exceptionnels	164	9
Total produits exceptionnels	24 306	704
- V.N.C. des immo. corporelles cédées	-1 171	-260
- V.N.C. des immo. financières cédées *	-22 553	0
- Dotations aux provisions	0	0
- Autres charges exceptionnelles	-20	-1
Total Charges exceptionnelles	-23 744	-260

* Cf. le commentaire mentionné ci-avant concernant l'incidence de la liquidation de Sant'Andrea Novara sur le résultat exceptionnel.

NOTE 6 – Tableau des flux de trésorerie

en K€	Note	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net		1 079	686
Actualisation des créances et des dettes		0	31
Dotations nettes aux amortissements et provisions		-20 638	3 160
Résultat de cessions		22 097	-436
Variation des impôts différés	Note 10	570	-515
Autres flux non financiers		0	1
Quote part des résultat des sociétés mises en équivalence		0	0
Marge brute d'autofinancement après impôts		3 108	2 925
Variation des stocks	Note 13	2 976	511
Variation des créances d'exploitation	Note 17	14	-2 707
Variation des dettes d'exploitation	Note 16	3 351	-4 071
Variation du besoin en fonds de roulement		6 341	-6 267
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE		9 449	-3 342
Incorporelles	Note 12	-853	-752
Corporelles	Note 12	-3 952	-3 710
Financières	Note 12	-9	0
Opérations d'investissement, sauf titres de participation		-4 814	-4 462
Incorporelles et corporelles		1 624	696
Financières	Note 12	0	0
Produits de cession des actifs, sauf titres de participation		1 624	696
Incidence des variations de périmètre		0	0
Acquisitions de titres de filiales		0	-430
Trésorerie acquise de filiales		0	1 726
Cessions de titres de filiales		0	0
Trésorerie de cessions de filiales		0	0
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS		-3 190	-2 471
Autres variations financières nettes	Note 16	3 697	413
Augmentations d'emprunts	Note 16	1 086	1 598
Diminutions d'Emprunts	Note 16	-2 535	-2 657
Variation des avances conditionnées		0	0
Rachat d'actions NSC Groupe		-11	-1 272
Augmentation de capital		0	0
Dividendes versés aux actionnaires		-1 154	-1 269
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS		1 084	-3 188
Incidence des variations de change		-119	22
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE		7 224	-8 978
TRESORERIE A L'OUVERTURE		20 619	29 597
TRESORERIE A LA CLOTURE		27 843	20 619
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE AU BILAN		27 843	20 619
Trésorerie		16 659	13 995
Valeur Mobilières de placement		11 187	6 625
Dépréciation des valeurs Mobilières de Placements		-2	0

Le BFR est calculé sur des valeurs bruts, les variations de provisions sur actifs circulant étant éliminées dans la ligne dotations aux amortissements et provisions.

NOTE 7 – Variation des capitaux propres consolidés

En K€	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Ecarts de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Autres fonds propres	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2015	7 906	44 328	5 691	740	-935	0	57 730	10	57 740
Résultat net			427	14			441	259	699
Affectation du résultat N-1		5 691	-5 691				0		0
Variation de périmètre				-1			-1	287	286
Ecart de conversion							0		0
Opération sur titres auto-détenus (note 22)					-1 272		-1 272		-1 272
Distribution dividende (note 18)		-1 269					-1 269		-1 269
Situation au 31 décembre 2016	7 906	48 750	427	753	-2 207	0	55 628	556	56 184
Résultat net			-14				-14	-1 093	-1 108
Affectation du résultat N-1		427	-427				0		0
Variation de périmètre							0		0
Ecart de conversion				-82			-82	-18	-100
Opération sur titres auto-détenus (note 22)	-523	-1 695			2 207		-11		-11
Distribution dividende (note 18)		-1 154					-1 154		-1 154
Situation au 31 décembre 2017	7 383	46 328	-14	671	0	0	54 367	-555	53 812

NOTE 8 – INFORMATION PAR SECTEURS OPERATIONNELS

Le Groupe développe et intègre des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie du peignage et de la filature regroupés dans le secteur NSC Fiber to Yarn. Il propose également pour les sociétés constituant le secteur NSC Packaging, des solutions d'enroulage et de production d'emballage, principalement à base de carton ainsi que des solutions de fin de ligne pour les produits de grande consommation. Le Groupe produit et commercialise également des composants de fonderie destinés à l'industrie.

Le secteur « Autres » inclut les activités de structure et périphériques aux métiers du groupe, telles que les services commerciaux à l'international, la mise à disposition des immeubles ainsi que la holding regroupant les frais de siège. Aucune de ces activités ne répond à des critères de nature ou de taille suffisants pour être présentée comme un secteur indépendant.

Toutes les relations commerciales inter secteurs sont établies sur la base de prix de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation est prépondérant : Il s'élève respectivement pour les activités Fiber to Yarn, Packaging et Fonderie à 99%, 71% et 39% du chiffre d'affaires réalisé pour l'exercice 2017.

Le chiffre d'affaires inclut principalement des ventes de produits finis.

Les chiffres présentés ci-après pour le résultat d'exploitation et le résultat net par secteurs opérationnels sont basés sur des données des différentes filiales issues du reporting interne et partiellement consolidées. La colonne « rapprochement » permet de mettre ces données en cohérence avec celles consolidées car les écritures de consolidation (élimination des flux Interco, dividendes internes, retraitement des crédits-baux, impôts différés, ...) ne sont pas intégrées dans le reporting interne.

Le rapprochement pour le chiffre d'affaires est constitué par des éliminations de transactions inter compagnies. Les produits inter secteurs sont non significatifs.

Présentation des résultats par secteurs opérationnels :

Année 2017						
en K€	Fiber to Yarn	Packaging	Fonderie	Autres	Rapprochement	Total
Chiffre d'affaires	68 305	24 397	10 600	6 955	-9 964	100 293
Résultat d'exploitation	8 359	-1 507	-174	-1 132	761	6 307
Résultat net	5 580	1 107	-182	-1 589	-3 837	1 079
Total actifs Immobilisés	11 028	10 804	1 381	4 866		28 078

Année 2016						
en K€	Fiber to Yarn	Packaging	Fonderie	Autres	Rapprochement	Total
Chiffre d'affaires	53 376	24 453	9 273	6 505	-8 552	85 055
Résultat d'exploitation	2 891	-1 621	34	-616	856	1 544
Résultat net	2 881	-938	15	-2 548	1 276	686
Total actifs Immobilisés	9 246	15 960	1 299	5 345	0	31 850

1°) Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires a progressé en 2017 de 18% par rapport à 2016 grâce au secteur Fiber to Yarn qui a bénéficié d'un niveau d'activité soutenu tout au long de l'année et de l'apport de SATM sur une année complète (société entrée dans le périmètre de consolidation le 8 mars 2016, le chiffre d'affaire 2016 n'intégrait pas 2,664 K€ pour le début de l'année). Les autres variations de chiffre d'affaires par activité sont les suivantes :

- Le chiffre d'affaires du secteur Packaging est stable par rapport à 2016. Une reprise nette de facturation chez Monomatic a permis de compenser les baisses d'activité constatées chez Fege et chez Pakea pour lesquelles les entrées de commandes de l'exercice se sont avérées insuffisantes,
- Fonderie Schlumberger a continué à accroître son chiffre d'affaires qui a progressé de 14% grâce à mise en place d'une 2^e équipe à compter de février 2017 afin de satisfaire les commandes des nouveaux clients gagnés depuis 18 mois,
- Le chiffre d'affaires « Autres » est en augmentation de 7% suite à la facturation par NSC Environnement de matériels livrés au 2^e semestre 2017.

2°) Résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation a progressé très nettement passant de 1 544 K€ en 2016 à 6 307 K€ en 2017. Cette amélioration est presque entièrement liée à la profitabilité nettement accrue de Fiber to Yarn : N. Schlumberger, SATM et Seydel ont bénéficié d'un effet volume favorable très conséquent et SATM d'un effet positif sur les stocks (baisse des provisions et valorisation accrue de la part de main d'œuvre dans les articles semi-finis en fin d'exercice). La base de comparaison a également une incidence positive car en 2016 N.Schlumberger avait été pénalisée par un mix pays

défavorable sur les marges des commandes facturées et le résultat 2016 de SATM n'intégrait pas la période du 1^{er} janvier au 7 mars soit 255 K€.

Les autres secteurs d'activité ont généré des pertes opérationnelles sur l'exercice :

- La perte opérationnelle du Packaging s'est réduite de 7%. Toutefois, 2016 intégrait un ajustement négatif de fonds de commerce chez Pakea de 892 K€ suite à la fermeture de Trainel. Sur le plan opérationnel, le redressement de l'activité de Monomatic, qui a réalisé un exercice positif, n'a pas permis de compenser complètement le creusement de la perte opérationnelle de Pakea et la perte générée par Fege suite au report sur le 1^{er} semestre 2017 de coûts sur affaires facturées en 2016 à hauteur de 372 K€.
- La Fonderie a enregistré une perte opérationnelle de 174 K€, malgré un niveau d'activité très élevé : la mise en place d'une 2^e équipe de production en février a induit des coûts ponctuels. Trois arrêts de production en avril, septembre et octobre, suite à des problèmes mécaniques et électriques, ont entraîné ponctuellement une forte dégradation des conditions d'exploitation.
- La perte du secteur « Autres » concerne principalement les charges de fonctionnement de NSC Groupe mais elle intègre également en 2017 un amortissement de l'écart d'acquisition de 703 K€ lié à la fusion en 2016 de NSC Florival avec NSC Groupe (contre une charge de 335 K€ constatée en 2016). Ce montant est annulé en consolidation via la colonne « rapprochement ».
- La colonne « Rapprochement » intègre principalement en 2017 l'annulation de l'amortissement de l'écart d'acquisition de 703 K€ lié à la fusion en 2016 de NSC Florival avec NSC Groupe.

3°) Résultat net :

Le résultat net du secteur « Autres » comprend :

- Les dividendes perçus des filiales à hauteur de respectivement 500 K€ en 2017 et 1 800 K€ en 2016,
- Le produit d'impôt constaté pour chaque exercice par NSC Groupe sur les filiales intégrées fiscalement. Ce produit d'impôt s'élève à 614 K€ au 31 décembre 2017,
- Les dotations nettes des reprises sur dépréciation des titres des filiales à hauteur de 3 827 K€ dont une dotation de 3 372 K€ sur Fege et une reprise de 404 K€ sur Monomatic.

Tous ces produits et charges font l'objet d'une annulation dans la colonne « Rapprochement » afin de présenter le résultat net consolidé en colonne « Total ». Une charge de 4 747 K€ relative aux écarts d'acquisition de Fege et de Pakea est également intégrée dans la colonne « Rapprochement » pour 2017.

NOTE 9 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Compte tenu des activités de développement engagées ou confirmées en 2017, un montant de 646 K€ a été activé en immobilisations incorporelles dont 353 K€ et 199 K€ relatifs respectivement à trois projets chez N.Schlumberger et à plusieurs projets chez Fege, commercialisables ultérieurement. Les projets achevés ont fait l'objet de 58 K€ d'amortissement sur l'exercice, principalement chez Monomatic. Les projets immobilisés toujours en cours de développement à la date de clôture n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

NOTE 10 – IMPOTS

Une convention d'intégration fiscale lie la société mère NSC Groupe avec ses filiales françaises détenues à plus de 95%. Il s'agit des filiales Euroschor, Fege, Fonderie Schlumberger, Monomatic, N.Schlumberger et Pakea. Pour 2017, une économie d'impôt de 614 K€ a été constatée du fait de cette intégration fiscale.

1°) Analyse de la charge d'impôt :

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Impôts courants		
- Impôts exigibles	-619	-24
Impôts différés		
- Produits ou charges d'impôts différés (sociétés intégrées fiscalement)	-550	544
- Produits ou charges d'impôts différés (hors intégration fiscale)	-19	-28
Total	-1 189	492

Les charges ou produits d'impôts sont constatés au compte de résultat sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés retenu est celui qui est en vigueur pour l'exercice considéré. Les taux d'impôts retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux applicables lors de l'utilisation des reports déficitaires.

2°) Impôts différés inscrits au bilan :

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Groupe d'intégration fiscale NSC Groupe :		
IDA sur déficits	12 986	15 220
Autres IDA	1 587	1 983
IDP sur provisions réglementées	0	0
Autres IDP	-929	-1 269
Dépréciation d'IDA	-11 362	-13 101
Solde IDA	2 283	2 870
Solde IDP		-37
Hors groupe d'intégration fiscale :		
Sociétés en situation d'IDA nets		
IDA sur déficits	469	726
Autres IDA	0	11
IDP	-52	-60
Dépréciation d'IDA	-417	-675
Solde IDA	0	1
Sociétés en situation d'IDP nets		
Autres IDP	-18	
Solde IDP	-18	0

Dans le groupe d'intégration fiscale constitué par NSC Groupe, les impôts différés actif (IDA) disponibles après imputation des impôts différés passif (IDP) ont été provisionnés de manière à ne conserver que la part estimée récupérable dans un délai raisonnable. Compte tenu des perspectives de résultats attendus pour les 3 prochains exercices, il a été activé 2 283 K€ d'IDA.

Hors groupes d'intégration fiscale, les IDA nets ont été dépréciés en totalité.

3°) Réconciliation entre la charge d'impôts totale et la charge d'impôts théorique :

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Résultat courant	6 468	1 111
Impôt théorique au taux national (33,1/3%)	-2 156	-370
Imputation des déficits antérieurs	2 159	380
Crédits d'impôts	315	187
Variation d'impôts différés	-570	515
Impôt sur filiales étrangères	-936	-183
Autres	0	-38
Produit ou charge d'impôts	-1 189	492

NOTE 11 – Ecart d'acquisitions

en K€	Valeur comptable nette au 31/12/2016	Entrée dans le périmètre	Dépréciation 2017	Valeur comptable nette au 31/12/2017
<i>Fege</i>	10 408		-3 618	6 790
<i>FLF</i>	16		-16	0
<i>Pakea</i>	1 129		-1 129	0
NSC Packaging	11 552	0	-4 762	6 790
<i>Euroschor</i>	795			795
NSC Fiber to Yarn	795	0	0	795
Total	12 347	0	-4 762	7 585

Il existe trois écarts d'acquisition contribuant à l'actif consolidé : le plus significatif concerne la société Fege acquise le 24 décembre 2013 et dont le montant brut s'élève à 10 706 K€, le deuxième concerne la société Pakea à hauteur de 11 087 K€ et le troisième concerne Euroschor, et le secteur Fiber to Yarn intégré globalement à compter du 16 mars 2015, pour 795 K€.

Les taux d'actualisation sont pondérés entre le coût des fonds propres et le coût de la dette après impôts pour chaque filiale. Un coefficient de risque de 1,14, spécifique au secteur du Packaging, a été appliqué pour le calcul du coût des fonds propres.

Concernant Euroschor, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié à la date de clôture. Le test réalisé a établi une valeur recouvrable au 31 décembre 2017 supérieure à la valeur comptable de 21 434 K€ contre + 10 911 K€ à fin 2016. Cette augmentation de la valeur recouvrable est liée à l'excellente performance réalisée en 2017 et aux perspectives satisfaisantes retenues pour 2018 et 2019. Ceci a permis d'améliorer le taux de marge brut moyen de 2,3% pour les 5 années à venir. Une variation de 1% des principales hypothèses suivantes pourrait entraîner une variation de la valeur recouvrable comme suit :

Variation des principales hypothèses	Taux retenu	impact sur la valeur recouvrable	
		si variation de	impact de
Taux d'actualisation	9,1%	1,0%	-4 001
Variation du CA %	-3,4%	1,0%	792
% de Marge brut moyen	28,4%	1,0%	3 333

Concernant Pakea, la faiblesse des entrées de commandes sur le 1^{er} semestre 2017 a induit un test d'évaluation qui a entraîné une perte de valeur significative ; il a donc été procédé au 31 décembre 2017 à une dépréciation intégrale de l'écart d'acquisition résiduel pour 1 129 K€. Cette perte de valeur est essentiellement liée au report à 2018/2019 du retour à une rentabilité positive : une nouvelle perte opérationnelle a été constatée en 2017 à hauteur de -1 382 K€ alors qu'un profit était budgété.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour la conduite du test :

- Un taux moyen d'augmentation du chiffre d'affaires de 7,0% contre 4,4% à fin 2016 mais sur un référentiel de début de période 8,9 M€ contre 11,3 M€ retenu précédemment.
- Un taux de marge brute moyen sur 5 ans de 24,5% réduit de 1,1% par rapport au taux de 26,5% retenu à fin 2016 compte tenu des niveaux de marges constatés pour cette filiale ;
- Un taux d'actualisation après impôts de 6,99% reflétant un coût des fonds propres de 10,76% et un coût de la dette de 0,96%. Ce taux, moyenné sur 3 ans afin d'éviter de trop fortes fluctuations, est en légère augmentation par rapport au taux de 6,58% retenu fin 2016 compte tenu de la baisse de la dette à fin 2017 consécutivement à un abandon de compte courant.

Concernant Fege, des coûts sur affaires clôturées en 2016 ont été enregistrés dans le courant du 2^e trimestre 2017. Un test d'évaluation a donc été réalisé au 30 juin 2017 en considérant que ces coûts devaient être intégrés dans les comptes de l'exercice 2016 retenus pour le modèle. Ce test a entraîné une perte de valeur de 207 K€.

Un nouveau test d'évaluation a été réalisé en fin d'exercice compte tenu du faible niveau des prises de commandes de l'exercice et de la perte opérationnelle de 23 K€ constatée en 2017, hors surcoûts sur affaires de 2016. Cette dégradation de la rentabilité est également due à 2 affaires pour lesquelles les heures d'études se sont avérées plus élevées que prévu.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour la conduite du test :

- Une croissance du chiffre d'affaires annuel moyen de 9,3% pour la période 2018 à 2022 (un taux moyen de 8,8% avait été retenu à fin 2016), compte tenu des efforts commerciaux déjà engagés et d'un niveau de facturation 2017 à nouveau en retrait par rapport à l'année précédente; le taux de croissance après les 5 ans reste inchangé à 2,0% et correspond à l'inflation attendue ;
- Un taux de marge brute moyen sur 5 ans de 19,2% contre 28,3% constaté à fin 2016. Cette révision sévère du taux de marge résulte d'un moindre volume d'activité prévu pour les années à venir et plus particulièrement pour 2018 et 2019. Un plan de redynamisation commerciale sera initié début 2018. Le contrôle de l'exécution des affaires et l'optimisation de la marge sur achats restent des objectifs importants pour l'atteinte des objectifs fixés ;
- Une évolution des frais généraux corrélée à l'augmentation attendue des ventes afin de refléter une incidence sur les frais de structure ;
- Un taux d'actualisation après impôts de 8,27%, en légère diminution par rapport à 2016, reflétant un coût des fonds propres de 10,77% et un coût de la dette de 1,10%.

Une variation excédant les limites suivantes pourrait entraîner ultérieurement une dépréciation complémentaire de l'écart d'acquisition sur cette filiale :

Variation des principales hypothèses :		impact sur la valeur recouvrable	
		si variation de	impact de
Taux d'actualisation	Taux retenu 8.3%	1.0%	-1 450
Variation du CA %	9.3%	1.0%	703
% de Marge brut moyen	19.2%	1.0%	1 330

NOTE 12 - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immo. financières *	Titres mis en équivalence	Total
Valeurs brutes au 31/12/2016	23 199	6 366	56 393	23 055	0	109 012
Acquisitions ou transferts	0	860	3 877	0	9	4 746
Cessions ou diminutions	0	-1	-3 653	-22 589	0	-26 243
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	0
Variations de change	0	0	-214	0	0	-214
Valeurs brutes au 31/12/2017	23 199	7 225	56 402	466	9	87 301

2°) Amortissements et pertes de valeurs :

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immo. financières *	Titres mis en équivalence	Total
Amortissements et pertes de valeurs au 31/12/2016	10 852	5 146	38 552	22 612	0	77 162
Dotations ou transferts	4 762	193	2 372	0		7 327
Cessions ou diminutions	0	-1	-2 482	-22 609		-25 092
Variations de périmètre	0	0	0	0		0
Variations de change	0	0	-174	0		-174
Amortissement et pertes de valeurs au 31/12/2017	15 614	5 338	38 268	3	0	59 223

3°) Valeurs nettes

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immo. financières *	Titres mis en équivalence	Total
Valeurs nettes au 31/12/2016	12 347	1 220	17 840	443	0	31 850
Acquisitions ou transferts	-4 762	667	1 505	0		-2 589
Cessions ou diminutions	0	0	-1 171	20		-1 151
Variations de périmètre	0	0	0	0		0
Variations de change	0	0	-40	0		-40
Valeurs nettes au 31/12/2017	7 585	1 887	18 135	463	9	28 078

* voir note 3

4°) Biens pris en crédit-bail

	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres mis en Equivalence	Total
Valeurs brutes au 31/12/2017			5 530			5 530
Amortissement et pertes de valeurs au 31/12/2017			-1 472			-1 472

Les biens pris en crédit-bail sont amortis en linéaire, sur la même durée que si ils avaient été acquis directement.

NOTE 13 – STOCKS ET EN-COURS

en K€	31/12/2017	31/12/2016
- Matières premières et marchandises	9 642	7 988
- En-cours de production	4 447	7 861
- Produits finis	12 523	13 799
Total brut	26 612	29 648
Dépréciation	-5 409	-5 489
Total net	21 203	24 159

Les dotations et reprises de dépréciations sont constatées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux provisions » du compte de résultat.

NOTE 14 – Régimes postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière

Régimes de base : Dans certains pays, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes sociaux concernés. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies et l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Au-delà des régimes de base, les régimes existants peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

Régimes à cotisations définies : Les prestations dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. Comme pour les régimes de base, l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies : La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « valeur actuelle probable antérieure », représentant le passif social à la date de la clôture de la période (PBO).

Les calculs sont réalisés avec les principales hypothèses suivantes :

- Taux moyen d'évolution des salaires : 1,8% contre 2,0% en 2016 ;
- Taux moyen d'actualisation : 1,18% contre 1,47% en 2016 ;
- Age de départ à la retraite inchangé : 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres.

Pour la couverture de ce passif social le Groupe a souscrit plusieurs contrats auprès d'une société d'assurances.

Lorsque les capitaux disponibles dans le fonds géré par l'assureur sont inférieurs à la PBO, le Groupe provisionne l'écart dans son passif. Au 31 Décembre 2017, cette provision s'élève à 2 811 K€ pour les sociétés françaises et couvre principalement les indemnités de fin de carrière. Les engagements totaux, hors fonds, s'élèvent à 3 384 K€ à fin 2017 :

	31/12/2016	augmentation	diminution	31/12/2017
Engagement	3 920	0	-45	3 875
Fonds	-775	0	284	-491
Provision au bilan	3 145	0	239	3 384

NOTE 15 – PROVISIONS

en K€	31/12/2016	de l'exercice	utilisées	non utilisées	périmètre	31/12/2017
Pour risques de garantie aux clients	2 156	1 236	1 151	47	0	2 194
Pour risques de pertes	11	6	11	0	0	6
Pour risques divers	396	5	-21	10	0	371
Total provisions pour risques	2 564	1 226	1 162	57	0	2 571
Pour Montages à effectuer	1 160	872	833	0	0	1 200
Litiges fiscaux	0	0	0	0	0	0
Provisions pour charges diverses	130	60	5	0	0	184
Pour charges de restructuration	0	0	0	0	0	0
Pour charges de fin de carrière	3 145	539	300	0	0	3 384
Total provisions pour charges	4 434	1 471	1 137	0	0	4 768
Total provisions pour risques et charges	6 998	2 697	2 299	57	0	7 339
Impôt différé passif	37	0	19	0	0	18
TOTAL PROVISIONS	7 035	2 697	2 318	57	0	7 356

Concernant les provisions constituées pour charges de fin de carrière, se référer à la note 14.

NOTE 16 – ECHEANCIER DES PASSIFS

en K€	31/12/2017				31/12/2016			
	Moins de 1 an	de 1 à 5ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	de 1 à 5ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires				0				0
Emprunts auprès d'établissements de crédits	1 844	5 495	211	7 550	1 651	6 515	856	9 023
Emprunts auprès des sociétés apparentées				0				0
Emprunts et dettes financières diverses	2 025	0	0	2 025	4 627	0	0	4 611
Crédits-baux	535	1 997	1 221	3 753	378	1 116	1 467	2 961
Avances conditionnées	355	0	0	355	355	0	0	2 961
Concours bancaires et mobilisation de créances	110	0	0	110	55	0	0	55
Emprunts et dettes financières	4 868	7 492	1 432	13 792	7 066	7 632	2 323	17 021
Dettes fournisseurs	10 810	0	0	10 810	10 115	0	0	10 115
Dettes sur immobilisations	19	0	0	19	10	0	0	10
Fournisseurs et comptes rattachés	10 830	0	0	10 830	10 124	0	0	10 124
Avances et acomptes reçus	7 376	0	0	7 376	5 809	0	0	5 809
Dettes fiscales et sociales	8 124	0	0	8 124	7 825	0	0	7 825
Autres dettes	145	0	0	145	165	0	0	165
Impôts	799	0	0	799	38	0	0	38
Produits constatés d'avance	757	0	0	757	859	0	0	859
Autres dettes et comptes de régularisation	17 201	0	0	17 201	14 695	0	0	14 695

Le total des emprunts et dettes financières pour 13 792 K€ est constitué essentiellement d'une dette de 5 869 K€ liée à l'emprunt souscrit pour l'acquisition de la société Fege, des dettes concernant l'acquisition de bâtiments pour 1 502K€ et des dettes sur crédits-baux pour 3 753K€.

Les emprunts sont tous effectués en euro et réalisés pour partie à taux fixe.

NOTE 17 – ECHEANCIER DES CREANCES

en K€	31/12/2017						31/12/2016					
	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Dépréciation	Net	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Dépréciation	Net
Prêts et créances	213	0	237	451	0	451	490	0	0	490	-59	431
Clients et comptes rattachés	19 058	0	0	19 058	-392	18 666	18 258	0	0	18 258	-713	17 545
Avces et actes versés s/commandes	1 010	0	0	1 010	0	1 010	1 056	0	0	1 056	-22	1 034
Autres créances	2 638	0	0	2 638	0	2 638	2 987	0	0	2 987	0	2 987
Cptes courants débit	0	0	0	0	0	0	5 393	0	0	5 393	-5 393	0
Impôts	919	2 279	0	3 198	0	3 198	1 234	2 406	0	3 640	0	3 640
Charges constatées d'avance	260	0	0	260	0	260	353	0	0	353	0	353
Impôts différés - Actif	700	1 583	11 778	14 061	-11 778	2 283	948	1 124	14 645	16 717	-13 846	2 871
Total	24 798	3 862	12 015	40 675	-12 170	28 505	30 719	3 530	14 645	48 894	-20 033	28 862

NOTE 18 – Valeur Mobilières de placements

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Comptes courants	16 659	13 995
Placements:		
Comptes à terme	2 005	449
Contrats de capitalisation	6 182	6 176
Fonds obligataires	1 800	0
Fonds à orientation monétaire	1 200	0
Dépréciation d'actifs de trésorerie	-2	0
Total en K€	27 843	20 619

Les contrats de capitalisation sont composés de fonds en Euro.

NOTE 19 – ENGAGEMENTS AU TITRE D’OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Total	Montant provision.	Montant assuré		
Engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi	3 875	3 384	491		
	Total		dont envers un dirigeant		
	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus	
Avals, cautions, garanties	962				
Hypothèques, nantissements et autres sûretés réelles	7 738				
Garanties d'actif et de passif					
Engagements d'achats	140				
Engagements financiers	8 840	0	0	0	
Dettes garanties par une sûreté réelle	Montant Garanti	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des immobilisations		
			Incorp.	Corporelles	Financières
Dettes financières > à 1 an	8 679	11 139		7 905	(*)
Dettes financières < à 1 an	2 460				
Dettes d'exploitation > à 1 an					
Dettes d'exploitation < à 1 an					
Dettes diverses > à 1 an					
Dettes diverses < à 1 an					

Les hypothèques, nantissement et autres sûretés donnés au 31 décembre 2017 comprennent :

- Des hypothèques pour 1 450 K€ concernant des bâtiments de production relatifs à Fege et pour 204 K€ une garantie pour le financement de la rénovation d'un bâtiment en Alsace,
- (*) Un nantissement des titres de Fege à hauteur de 50% en garantie de 5 869 K€ de dettes financières relatives à un emprunt bancaire contracté au premier semestre 2015,

Le montant global des emprunts contracté pour financer les acquisitions de sociétés en 2015 restant à servir est de 5 869K€. Ces emprunts sont garantis par des sûretés réelles comme mentionné ci-avant.

Un pacte d'actionnaires a été conclu par les associés de SATM en date du 18 octobre 2016 et comporte notamment une option d'achat des titres au bénéfice de Freaco ainsi qu'une option de vente des titres SATM au bénéfice de minoritaires dont la valeur est estimée à 2 910 K€, à compter du 2 avril 2019.

NOTE 20 – LISTE DES FILIALES ET METHODE DE CONSOLIDATION

Société	Pays	% de contrôle	Méthode de consolidation	Type	Secteur opérationnel
NSC Groupe	France	100%	mère		Autres
Euroschor	France	100%	globale	Filiale	Fiber To Yarn
N. schlumberger	France	100%	globale	Filiale	Fiber To Yarn
Seydel	Allemagne	100%	globale	Filiale	Fiber To Yarn
BTH	HongKong	60%	globale	Filiale	Fiber To Yarn
ZLTGT	Chine	60%	globale	Filiale	Fiber To Yarn
Sant'Andrea Textile Machines	Italie	70%	globale	Filiale	Fiber To Yarn
Pakea	France	100%	globale	Filiale	Packaging
Monomatic	France	100%	globale	Filiale	Packaging
Monomatic Italie	Italie	100%	globale	Filiale	Packaging
Fege	France	100%	globale	Filiale	Packaging
Fonderie Schlumberger	France	100%	globale	Filiale	Fonderie
NSC Environnement**	France	100%	globale	Filiale	Autres
NSC USA	Etats-Unis	100%	globale	Filiale	Autres
Servitex*	Uruguay	100%	globale	Filiale	Autres
SBA*	Belgique	100%	globale	Filiale	Autres
Florimmo	France	15%	mise en equivalence	Filiale	Autres

* Sociétés en cours de liquidation

** Société existant jusqu'au 26/12/2017

NOTE 21 – DIVIDENDES

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, de distribuer un dividende à hauteur de 2,75€ par action au titre de cet exercice.

Au titre des exercices 2016 et 2015, les dividendes versés se sont respectivement élevés à 2,50€ et à 2,75€ par action.

NOTE 22 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES

Néant

NOTE 23 – RESULTAT PAR ACTION ET COMPOSITION DU CAPITAL

	2017	2016
Résultat par action (€)	-0,03	0,89
Résultat dilué par action (€)	-0,03	0,89
Résultat de base et dilué (K€)	-14	427
Nombre d'actions de base,	461 427	479 468
Nombre d'actions dilué,	461 427	479 468

Le capital est composé de 461 427 actions entièrement libérées, ouvrant droit au dividende et de nominal 16 €

Il n'existe pas d'instrument financier dilutif de capital.

Au 31/12/2017 : 352 836 actions sont à droit de vote double ; au 31/12/2016 : 325 751 actions étaient à droit de vote double.

Il n'y a pas de titres en autocontrôle détenus au 31/12/2017.

NOTE 24 – EFFECTIFS

	2017				2016			
	Cadres	Employés	Ouvriers	Total	Cadres	Employés	Ouvriers	Total
Autres (*)	10	7	0	17	10	7	0	17
Fonderie Schlumberger	3	14	30	47	3	13	31	47
FTY (**)	38	92	149	278	38	95	143	276
Packaging	65	36	52	153	64	37	54	155
Total	116	148	231	495	115	152	228	495

(*) Il s'agit des effectifs des sociétés NSC Groupe, NSC USA et NSC Environnement.

(**) Il s'agit des effectifs des sociétés N.Schlumberger, Sant'Andrea Textile Machines, Seydel, et ZLTGT.

Les effectifs présentés correspondent à ceux du 31 décembre des années considérées.

NOTE 25 – REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

Le montant des jetons de présence nets de cotisations, alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017 s'est élevé à 108 K€.

Durant l'année 2017, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du Groupe s'est élevé à 660 K€. Cette rémunération comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence le cas échéant.

NOTE 26 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les montants des honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés en charges en 2017 sont les suivants :

	Mazars	SFR	Autres	Total
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	93	72	33	198
Services autres que la certification des comptes	5	0	0	5
total en K€	98	72	33	203

NSC GROUPE SA – Comptes sociaux 2017

I - Bilan au 31 décembre 2017

II - Compte de résultat

III - Projet d'affectation du résultat

IV - Tableau de financement

V - Annexe aux comptes sociaux

Note 1. – Principes comptables

Note 2. – Faits marquants

Note 3. – Analyse des résultats

Note 4.- Etat de l'actif immobilisé

Note 5. – Impôt

Note 6. – Trésorerie à court terme

Note 7. – Capital social et variation des capitaux propres

Note 8. – Provisions pour risques et charges

Note 9. – Etat des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice

Note 10. – Informations concernant les entreprises liées

Note 11. – Transactions avec les parties liées

Note 12. – Comptes de régularisations

Note 13. – Engagements hors bilan

Note 14. – Informations concernant les dirigeants, les administrateurs et la direction générale

Note 15. – Régimes d'avantages postérieurs à l'Emploi

Note 16. – Litiges

Note 17. – Société consolidante

Note 18. – Evénements postérieurs à la clôture

Note 19. – Effectif de la société

Note 20. – Renseignements concernant les filiales

Note 21. – Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs au cinq dernières années

Comptes sociaux

I - Bilan au 31 décembre 2017

ACTIF (en €)	31-déc-17			31-déc-16
	Montant brut	Amortissem. ou dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement	0	0	0	0
Brevets, logiciels et progiciels	63 907	62 069	1 838	5 588
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	63 907	62 069	1 838	5 588
Terrains	3 259 295	404 058	2 855 237	2 923 623
Constructions	18 478 835	11 854 922	6 623 913	7 148 225
Installations techniques et outillages industriels	12 178	3 633	8 545	9 762
Autres immobilisations corporelles	110 394	63 652	46 742	57 683
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	21 860 702	12 326 265	9 534 437	10 139 294
Participations	65 048 424	20 162 954	44 885 470	47 614 572
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés	2 432	2 432	0	0
Dépôts et cautionnements	200 000	0	200 000	200 090
Autres immobilisations financières	0	0	0	2 207 407
Immobilisations financières	65 250 856	20 165 386	45 085 470	50 022 069
ACTIF IMMOBILISE	87 175 465	32 553 720	54 621 745	60 166 951
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur cdes	0	0	0	40
Créances clients et comptes rattachés	233 502	0	233 502	207 390
Autres créances	5 927 552	206 000	5 721 552	10 294 855
Créances	6 161 054	206 000	5 955 054	10 502 246
Valeurs mobilières de placement	11 165 371	2 031	11 163 340	6 176 032
Disponibilités	7 447 727	0	7 447 727	1 813 199
Disponibilités	18 613 097	2 031	18 611 067	7 989 230
Charges constatées d'avance	5 079	0	5 079	7 019
ACTIF CIRCULANT	24 779 230	208 031	24 571 199	18 498 535
Comptes de régularisation				
Ecarts de conversion actif	0		0	0
TOTAL ACTIF	111 954 695	32 761 751	79 192 944	78 665 486

PASSIF (en €)	31-déc-17	31-déc-16
Capital	7 382 832	7 905 520
Primes d'émissions	0	0
Réserve légale ordinaire	890 000	890 000
Autres réserves	46 124 280	49 054 887
Report à nouveau	1 854 201	4 517 365
Résultat de l'exercice	-1 544 481	-2 744 834
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
CAPITAUX PROPRES	54 706 832	59 622 938
Avances conditionnées et emprunts participatifs	0	0
Autres dettes assorties de conditions particulières	0	0
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	6 181	0
Provisions pour charges	500 028	406 795
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	506 209	406 795
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 290 983	7 530 526
Mobilisations de créances	0	0
Emprunts et dettes financières divers	15 568 234	9 049 939
Emprunts et dettes financières	21 859 217	16 580 465
Avances et acomptes reçus	0	53 090
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 413	160 178
Dettes fiscales et sociales	1 916 803	1 801 489
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 372	9 731
Autres dettes	5 097	30 801
Autres dettes	1 941 273	1 842 021
Produits constatés d'avance	0	0
DETTES	23 979 903	18 635 753
Compte de régularisation		
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL PASSIF	79 192 944	78 665 486

II - Compte de résultat

(en €)	31-déc-17	31-déc-16
Prestations de services	2 094 069	2 051 383
Chiffre d'affaires	2 094 069	2 051 383
Reprises sur provisions et amortissements	28 297	1 022 988
Transfert de charges d'exploitation	323 001	557 850
Autres produits	389 266	324
Produits d'exploitation	2 834 634	3 632 544
Achats non stockés: Matières et fournitures	-20 146	-36 396
Services extérieurs: Personnel extérieur	-35 470	-122 823
Services extérieurs: Loyers en crédit-bail	0	0
Services extérieurs: Autres services	-655 498	-869 143
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-21 557	-14 093
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-359 537	-361 725
Salaires et traitements	-1 001 965	-1 013 192
Charges sociales	-536 429	-566 817
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-1 036 515	-1 102 229
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-91 067	-52 894
Autres charges d'exploitation	-138 058	-267 632
Charges d'exploitation	-3 896 244	-4 406 944
Résultat d'exploitation	-1 061 610	-774 400
Produits des participations	499 950	1 799 850
Produits des autres créances immobilisées	2 480 572	0
Intérêts et produits assimilés	76 282	141 683
Plus values sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	2 362 165	345 719
Produits financiers	5 418 969	2 287 256
Intérêts et charges assimilés	-282 073	-272 489
Différences négatives de change	-17	-9
Moins values sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Dotations aux provisions	-3 830 955	-4 491 541
Autres charges financières	-2 532 683	0
Charges financières	-6 645 728	-4 764 039
Résultat financier	-1 226 759	-2 476 783
Résultat courant avant impôts	-2 288 369	-3 251 183
Produits sur opérations de gestion	0	0
Produits des cessions d'actifs	200 000	202 537
Produits sur autres opérations de capital	0	0
Quote-part des subventions d'investissement	0	0
Reprises sur provisions et transfert de charges exceptionnelles	0	0
Produits exceptionnels	200 000	202 537
Charges exceptionnelles :		
- sur opérations de gestion	-450	0
- sur cession d'actifs	-69 431	-202 537
- sur autres opérations de capital	0	0
Dotations aux amortissements exceptionnels		
- amortissements dérogatoires	0	0
- aux amortissements et provisions exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	-69 881	-202 537
Résultat exceptionnel	130 119	0
Participation et intéressement des salariés aux résultats	0	0
Impôts sur les bénéfices	613 769	506 349
Total des produits	9 067 372	6 628 685
Total des charges	-10 611 853	-9 373 520
Résultat de l'exercice	-1 544 481	-2 744 834

III - Projet d'affectation du résultat

En 2017, la perte nette de la société NSC Groupe (société mère) s'établit à 1 544 481 € à comparer à la perte nette de 2 744 834€ en 2016.

Il sera proposé à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2017 de verser, au titre de l'exercice 2017, un dividende de 2.75 € / action.

	en €
Report à nouveau antérieur	1 854 201
Résultat de l'exercice	-1 544 481
Bénéfice distribuable	309 720
Dividende statutaire prélevé sur le résultat	0
Dividende prélevé sur le résultat	0
Dividende prélevé sur les autres réserves	1 268 924
Total du dividende distribué	1 268 924
Report à nouveau	309 720

Il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2017	2016	2015	2014
	Proposition			
Valeur nominale de l'action (€)	16.00	16.00	16.00	16.00
Nombre total d'actions	461 427	494 095	494 095	494 095
Dividende distribué par action	2.75	2.50	2.75	2.50
Montant éligible à l'abattement art. 158 CGI	2.75	2.50	2.75	2.50

IV - Tableau de financement

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net	-1 544	-2 745
Résultat de fusion *	-2 434	0
Dotations aux amortissements et provisions	4 959	5 647
Reprise de provisions	-2 390	-1 369
Valeur nette comptable des actifs cédés	69	203
Produit des cessions	-200	-203
Résultat de cession	-131	0
Marge brute d'autofinancement après impôts	-1 541	1 533
Variation des stocks	0	0
Variation des créances d'exploitation	-273	-692
Variation des dettes d'exploitation	-17	475
Variation du besoin en fonds de roulement	-290	-217
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE	-1 832	1 316

Incorporelles	-1	-2
Corporelles	-1	-90
Financières	-11	0
Opérations d'investissement	-13	-92
Incorporelles et corporelles	200	200
Financières	0	3
Produits de cession des actifs	200	203
Acquisitions de titres de participation	-11	-385
Remboursement en capital		
Cessions de titres de participation		
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS	176	-275

Variation des dettes financières	13 113	496
Diminutions des immobilisations financières sans passer par le résultat	0	0
Variation des avances conditionnées	0	0
Fusion et entrée de périmètre	321	315
Dividendes versés	-1 154	-1 269
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS	12 280	-458

Ecarts de conversion	0	0
----------------------	---	---

VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	10 624	583
TRESORERIE A L'OUVERTURE	7 989	7 407
TRESORERIE A LA CLOTURE	18 613	7 989

*Le résultat de fusion de 2 434 K€ est constitué d'un résultat positif suite à la fusion de FREACO de 2 451 K€ et de celui de SCI FLF de 29 K€ et du résultat négatif de 46 K€ suite au transfert de patrimoine de NSC ENVIRONNEMENT. Ces résultats n'ont pas générés de mouvement de cash.

V - Annexe aux comptes sociaux

Note 1. – Principes comptables :

Les comptes ont été établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France et conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général. La présentation a été réalisée en privilégiant, comme les années précédentes, la mise en évidence des informations importantes.

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes :

- Logiciel et progiciel sur 3 ans en linéaire
- Le matériel de bureau sur 7 ans en linéaire
- Le matériel informatique sur 1 an en linéaire

2. Titres de participation.

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, et après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée :

- Pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte de l'actif net ré estimé ou de la valeur probable de négociation.

La valeur probable de réalisation des titres de Pakea et de Fege est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés augmentés des disponibilités et d'une valeur terminale basée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits des dettes financières et des provisions pour risques et charges.

Un horizon de 5 ans a été retenu pour la période de calcul de la valeur recouvrable, sachant que tout horizon plus large accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie.

- Pour les participations susceptibles d'être vendues, en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation ou, dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la provision pour dépréciation des titres, une provision pour risques est constituée.

Les plus et moins-values de cessions sont calculées selon la méthode dite du « coût moyen pondéré ».

Les dividendes provenant des titres de participation sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution est intervenue.

3. Actions en auto-détention.

Les actions de la société détenues en auto-détention sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement pour la part affectée aux stocks options et en « Autres immobilisations financières » pour les autres titres.

Elles sont évaluées à la date de clôture au cours du jour. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant.

4. Valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (Valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

5. Opérations en devises.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises est enregistrée au bilan dans les comptes de régularisation « Ecart de conversion passif ». Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

6. Passifs.

Conformément au règlement du CNC n°00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque NSC Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

7. Impôts.

NSC Groupe forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95% au moins un groupe d'intégration fiscale tel que défini à l'article 223 A du code général des impôts. Chaque société constate sa charge d'impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et NSC Groupe, en tant que tête du Groupe, détermine la charge ou le produit d'impôt comptabilisé en tenant compte des éléments suivants :

- Impôts versés à NSC Groupe par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit);
- Impôt dû au Trésor public au titre du résultat fiscal du groupe d'intégration fiscale;
- L'utilisation éventuelle de déficits fiscaux des filiales intégrées dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe. Dans ce cas une provision pour restitution d'impôt est constituée, l'économie d'impôt n'étant pas acquise à la société mère mais aux filiales disposant de ces déficits.
- Régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs;
- Evolution des provisions pour risques fiscaux.
- Il n'est procédé à aucune restitution dans le cas où une filiale sort du groupe d'intégration fiscale.

Les principes appliqués par NSC Groupe sont conformes à l'avis 2005-G du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

8. Engagements de retraite.

La société applique la recommandation ANC 2013-02 relatives aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

La provision se calcule en estimant la somme des indemnités de fin de carrière propres à chaque salarié en fonction de leur âge, de leur probabilité de présence, de leur évolution de salaire et d'un taux d'actualisation financier. Les écarts actuariels sont constatés en résultat financier.

Voir la note n°15 pour plus de détail.

Note 2. – Faits marquants:

Le périmètre de consolidation a fait des modifications suivantes durant l'exercice :

- Une participation de 15,45% pour un montant de 8,5 K€ a été prise dans la SCI FLORIMMO constituée le 10 avril 2017, dont NSC Groupe a été nommé gérant, et ayant pour objet la mise en location de biens immobiliers. Cette société, qui n'a eu aucune activité durant l'exercice écoulé, a été mise en équivalence dans le bilan de clôture.
- Sant'Andrea Novara, filiale détenue via Euroschor a fait l'objet d'une liquidation in bonis le 23 décembre 2017 (inscription au registre du commerce le 10 janvier 2018) suite à la clôture du plan d'apurement du passif ordonnée par le Tribunal de Novara le 5 septembre 2017.

En conformité avec le §101 « exclusion du périmètre de consolidation » du règlement CRC 99-02, Sant'Andrea Novara était sortie du périmètre de consolidation le 30 septembre 2013 compte tenu de la perte de contrôle liée à la réalisation d'un plan d'apurement du passif par le juge commissaire nommé par le tribunal de Novara. Cette filiale avait été placée en *concordato preventivo* (équivalant à une mise en sauvegarde française) le 4 avril 2013.

Les principaux faits marquants intervenus durant l'exercice sont les suivants :

- La société a procédé le 24 mars 2017 au rachat d'un bloc de 150 titres au prix unitaire de 71,00 €, portant ainsi l'autocontrôle à 32 668 titres au 30 juin 2017.
- La société a procédé à une distribution de dividende le 6 juin 2017 à hauteur de 1,154 M€, correspondant à un dividende unitaire de 2,50 €.
- Le Conseil d'administration a procédé le 18 octobre 2017 à une réduction du capital social de 7 905 520 € à 7 382 832 € par annulation des 32 668 actions possédées par la société.
- La société a consenti le 6 décembre 2017 à un abandon de créance de 2,4 M€ au profit de la filiale Pakea. Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.
- Afin de simplifier l'organigramme juridique du groupe, les filiales SCI FLF et Freaco ont fait l'objet de fusions simplifiées avec NSC Groupe réalisées en date du 24 décembre 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017 à la valeur des situations nettes. NSC Environnement a fait l'objet d'une fusion également avec NSC Groupe par transmission universelle de patrimoine en date du 26 décembre 2017 à la valeur de la situation nette.
- La société a procédé le 31 décembre 2017 à des dépréciations des écarts d'acquisition de Pakea et de Fege à hauteur respectivement de 1 129 K€ et 3 618 K€.
- Début 2017, la société a mis en place un cash-pooling avec remontées indirectes des soldes de trésorerie quotidiennes (Cash-pooling indirect). La présentation dans les comptes se traduit par de la trésorerie à l'actif du bilan et d'une dette en comptes courants au passif. Le montant de la trésorerie remontée au 31 décembre est de 6 669 K€.
- La cotation des titres de NSC Groupe SA est assurée par Alternext depuis le 10 janvier 2017

Note 3. – Analyse des résultats :

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Résultat d'exploitation	-1 062	-774
Résultat financier	-1 227	-2 477
Résultat courant avant impôts	-2 288	-3 251
Résultat exceptionnel	130	0
Impôts	614	506
Résultat net	-1 544	-2 745

Le résultat net de l'exercice 2017 s'inscrit en perte à 1 544 K€, compte tenu d'un résultat financier négatif de -1 227 K€.

1. Résultat d'exploitation

Une perte d'exploitation à hauteur de 1 062 K€ contre a été constatée en 2017 contre une perte de 774 K€ en 2016 malgré la baisse des charges d'exploitation de 4 406 K€ en 2016 à 3 896 K€ en 2017. Sur l'exercice 2016, le résultat d'exploitation avait été favorablement impacté par une reprise de provision suite à la fusion de NSC FLORIVAL.

2. Les produits et charges financiers

en milliers d'euros

Charges financières	Montant	Renvois	Produits financiers	Montant	Renvois
Dotation financières aux amortissements et aux provisions	3 831	(1)	Revenus des titres de participation	500	(3)
Intérêts et charges assimilées	207		Reprises sur prov. et transfert de charges	2 362	(4)
Différences négatives de change	0		Différences positives de change	0	
Perte sur cession de VMP	0		Produits nets sur cession de VMP	26	
Autres Charges Financières	2 608	(2)	Autres intérêts et produits assimilés	2 530	(5)
Total des charges financières	6 646		Total des produits financiers	5 419	

(1) Pour l'essentiel, provision sur titres de 3 827 K€ : Pakea 148 K€, Fege 3 373 k€, NSC USA 151 k€ et Fonderie 156 k€

(2) Pour l'essentiel, abandon de créance sur compte courant au profit de Pakea d'un montant de 2 450 k€ et du mali de fusion de NSC Environnement de 46 K€

(3) Dividendes perçus de la société Fege 500 K€

(4) Reprise de provision sur titres Monomatic pour 403 k€ et sur compte courant Euroschor pour 1 958 k€

(5) Pour l'essentiel, produits de fusion sur SCI FLF pour 29 k€ et Fréaco sur 2 452 k€

Evolution des variations des dépréciations de titres

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Euroschor	0	0
Fonderie	-156	0
Fréaco	0	0
Monomatic	404	-1 430
NSC Environnement	1 194	-200
NSC USA	-151	108
Pakea	-147	-2 858
SBA	0	0
Fege	-3 373	0
Total	-2 229	-4 381

Comme indiqué au paragraphe précédent, les titres de Pakea, Fege, NSC USA et Fonderie Schlumberger ont fait l'objet d'une dotation aux dépréciations, les titres de Monomatic ont fait l'objet d'une reprise de dépréciation en 2017.

Concernant NSC Environnement, la reprise de 1 194 K€, dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine, n'est pas passé en résultat.

L'impact global sur les comptes pour ces variations de dépréciations des titres est une charge de 3 423 K€

3. Les produits et charges exceptionnels

en milliers d'euros

Charges exceptionnelles	Montant	Renvois	Produits exceptionnels	Montant	Renvois
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-0		Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	69	(1)	Produits de cession d'éléments d'actif	200	(1)
Charges exceptionnelles sur autres opérations en capital	0		Produits exceptionnels sur autres opérations en capital	0	
Dotation aux amortissements et provisions	0		Reprise sur provisions et transferts de charges	0	
Total des charges exceptionnelles	69		Total des produits exceptionnels	200	

(1) Cession d'immobilisations sur le bâtiment "Louvre"

Note 4.- Etat de l'actif immobilisé :

1. Montants bruts

en milliers d'euros	Valeurs brutes 2016	Fusions (1)	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes 2017
Immobilisations incorporelles	63	0	1	0	64
Immobilisations corporelles	22 938	767	1	1 845	21 861
Immobilisations financières	67 959	-511	22	2 218	65 251
Avances et acptes sur immo.	0	0	0	0	0
Total	90 959	256	24	4 063	87 175

2. Flux des amortissements et provisions

en milliers d'euros	Valeurs 2016	Fusions (1)	Augmentations	Diminutions	Valeurs 2017
Concessions, brevets, licences	57	0	5	0	62
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Terrains	394	0	10	0	404
Constructions	12 352	270	1 008	1 776	11 855
Installations techniques, matériels et	2	0	1	0	4
Autres immobilisations corporelles	50	1	12	0	64
Immobilisations financières	17 936	-1 194	3 827	404	20 165
Total	30 792	-922	4 863	2 180	32 554

(1) Deux fusions simplifiées avec effet rétroactif au premier janvier 2017 pour SCI FLF ET FREACO ont été opérées (Voir Faits Marquants).

Une fusion par transmission universelle de patrimoine a été réalisé au 26/12/2017 avec NSC Environnement.

Les impacts sont détaillés ci-dessus.

Evolution de l'écart d'évaluation

Ecart D'évaluation	Terrain	Construction	Total
Montant brut	1 258	5 626	6 883
Amortissement antérieur	0	-811	-811
Amortissement de la période	0	-704	-704
Sortie	0	0	0
Valeur net fin	1 258	4 111	5 369

3. Titres de participations

en milliers d'euros	Valeurs brutes	Dépréciations / Reprises	Valeurs nettes
Valeurs 2016	65 549	-17 934	47 615
Augmentations (1)	11		11
Diminutions	0		0
Fusions (2)	682		682
Transmission universelle Patrimoine (3)	-1 194	1 194	0
Dotation et reprises de dépréciations		-3 423	-3 423
Valeurs 2017	65 048	-20 163	44 885

Le tableau des filiales et participations est présenté en Note 18.

Le détail des dépréciations constatées sur l'exercice est indiqué en Note 2.

(1) FLF 3 K€ + SCI Florimmo 8 K€

(2) Fréaco - 1 958 K€ - FLF 254 K€ + FONDERIE 2 464 K€ + SATM 430 K€

(3) NSC Environnement 1 194 K€

4. Autres Immobilisations financières

en milliers d'euros	Valeurs 2016	Augmentations	Diminutions	Valeurs 2017
Titres en auto-détention bruts	2 207	11	2 218	0
Dépréciation	0			0
Titres en auto-détention nets	2 207	11	2 218	0
Prêts aux filiales bruts	0			0
Dépréciation	0			0
Prêts aux filiales nets	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	200	0	0	200
Dépréciation	0			0
Autres immobilisations financières nettes	200	0	0	200

Les dépôts et cautionnement à la clôture de l'exercice sont constitués d'une retenue de garantie de 200 K€ sur le prêt accordé par BPI France en 2014.

Note 5. – Impôt :

NSC Groupe s'est constituée tête du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés NSC Groupe, Fonderie Schlumberger, Monomatic, Pakea, Euroschor, N.Schlumberger et Fege. Le taux d'impôt retenu est de 33,1/3 %.

Le report déficitaire d'ensemble du groupe d'intégration fiscale de NSC Groupe au 31/12/2017 s'élevait à 42 565 K€.

Pour l'exercice 2017, le produit d'impôts du fait de cette convention est de 614 K€. En l'absence d'intégration fiscale NSC Groupe n'aurait pas eu à acquitter d'impôt.

Il n'existe pas d'impôts différés actifs ou passifs concernant des décalages temporels au 31 décembre 2017. Le résultat avant impôts étant négatif, aucune charge d'impôt n'a été générée sur l'exercice.

Note 6. – Trésorerie à court terme :

La situation des postes de trésorerie à court terme est la suivante :

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Disponibilités	11 165	6 176
Valeurs mobilières de placement	7 448	1 813
Trésorerie active	18 613	7 989
Dettes financières à court terme auprès des établissements de crédit	1 673	1 387
Dettes financières à court terme diverses	15 568	9 049
Trésorerie passive	17 241	10 436
Trésorerie nette	1 372	-2 447

Note 7. – Capital social et variation des capitaux propres :

a) Le capital social

Le capital social s'élève au 31 décembre 2017 à 7 382

b) Variation des capitaux propres sur l'exercice

en milliers d'euros	Ouverture	Augment.	Diminution	Affectation Résultat	Clôture
Capital social	7 906	0	523	0	7 383
Primes émission, fusion, apport	0	0	0	0	0
Réserve légale	890	0	0	0	890
Autres réserves	49 055	0	1 695	-1 235	46 124
Report à nouveau	4 517	0	0	-2 663	1 854
Résultat	-2 745	0	1 544	2 745	-1 544
Subvention d'investissement	0	0	0	0	0
Provisions règlementées	0	0	0	0	0
Total	59 623	0	3 763	-1 154	54 707

La société a réalisé une distribution de dividende en juin 2017 à hauteur de 1 154 K€, correspondant à un dividende unitaire de 2,50 €.

Note 8. – Provisions pour risques et charges :

en milliers d'euros	n° renvoi	Montant en début d'exercice	Augmentation ou dotation exercice	Diminutions provisions utilisées	Diminutions provisions non utilisées	Valeurs brutes fin d'exercice
Pour risques de garantie aux clients		0	0	0	0	0
Pour risques de pertes		0	0	0	0	0
Pour risques divers	(1)	0	6	0	0	6
Total provisions pour risques		0	6	0	0	6
Pour charges techniques		0	0	0	0	0
Litiges fiscaux		0	0	0	0	0
Provisions pour charges diverses		0	0	0	0	0
Pour charges de restructuration		0	0	0	0	0
Pour charges de fin de carrière		407	93	0	0	500
Total provisions pour charges		407	93	0	0	500
Total des provisions risques et charges		407	99	0	0	506
Dont dotations et reprises :						
- Exploitation			97	0	0	
- Financières			2	0	0	
- Exceptionnelles			0	0	0	

(1) Provision inscrite dans le cadre du transfert de patrimoine de NSC ENVIRONNEMENT.

Note 9. – Etat des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice :

1) Échéances des créances à la clôture de l'exercice

en milliers d'euros	Montants bruts	n° renvoi	A 1 an au plus	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	234		234	0	0
Autres créances d'exploitation	5 928	(1)	3 825	2 103	0
Total des créances	6 161		4 058	2 103	0

(1) Les autres créances d'exploitation sont constituées pour l'essentiel des comptes courants avec les filiales pour 2 975 K€ (Euroschor 1 571 K€, Pakea 717 K€, Satm 380 K€, Fege 101 K€ et SBA 206 K€) et des crédits d'impôts pour 2 595 K€.

2) Échéances des dettes à la clôture de l'exercice

en milliers d'euros	Montants bruts	n° renvoi	A 1 an au plus	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 291	(1)	1 673	4 618	0
Emprunts et dettes financières divers	0		0	0	0
Comptes courants	15 568	(2)	15 568	0	0
Intégration fiscale	1 182		1 182	0	0
Avances et acompte reçus sur commande:	0		0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179		179	0	0
Dettes fiscales et sociales	731	(3)	731	0	0
Dettes sur immo. et comptes rattachés	19		19	0	0
Autres dettes d'exploitation	9		9	0	0
Produits constatés d'avance	0		0	0	0
Total des emprunts et dettes	23 980		19 361	4 618	0

(1) Concerne, pour l'essentiel, trois emprunts contractés auprès de BPIFrance, LCL et Caisse d'Epargne d'Alsace pour un montant de 6 288 K€.

(2) Concerne, pour l'essentiel, des avances en compte courant faites par les filiales (N. Schlumberger 11 424 K€, Fège 1 267 K€, Monomatic 597 K€, Fonderie 222 K€, Euroschor 1 159 K€, Pakea 32 K€ et Seydel 800 K€).

(3) Concerne les organismes sociaux pour 236 K€, les rémunérations pour 200 K€, les congés à payer pour 193 K€, de la TVA pour 80 K€ et des autres charges à payer pour 22 K€.

Note 10. – Informations concernant les entreprises liées :

	en milliers d'euros	Montants nets
Poste du bilan *	Participations	44 885
	Créances rattachées à des participations	0
	Prêts	0
	Avances et acomptes reçus	0
	Créances clients et comptes rattachés	210
	Autres créances	2 976
	Emprunts & Dettes financières divers	-48
	Avances et acomptes versés sur commandes	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-88
	Comptes courants d'intégration fiscal	0
Autres dettes	-16 682	
Poste du résultat	Produits des participations	500
	Autres produits financiers	49
	Variation de provisions sur titres	-404
	Autres charges financières	-2 547

* Débit (+) et Crédit (-) pour le bilan. Produits (+) et Charges (-) pour le compte de résultat.

Note 11. – Transactions avec les parties liées :

Un dividende de 1 154 K€ a été versé en 2017.

Concernant les transactions avec les dirigeants et les administrateurs, se référer à la Note 13 de cette annexe.

Note 12. – Comptes de régularisations :

	en milliers d'euros	31/12/2017
1. Les charges constatées d'avance		5
2. Les produits constatés d'avance		0
3. Les charges à payer		472
- Factures fournisseurs non parvenues		76
- Charges de personnel		266
- Organisme sociaux		125
- Etat		6
- Divers		0
4. Les produits à recevoir		132
- Valeur mobilières de placements		0
-Autres		132

Note 13. – Engagements hors bilan :

Engagements financiers reçus et donnés

en milliers d'euros

31/12/2017

Engagements donnés :

Engagements sur pensions et indemn. de départ en retraite	546
Avals, cautions, garanties	3 726
Hypothèques, nantissements et sûretés réelles	6 288 (1)
Garantie d'actifs et de passifs	0
Engagements portant sur les titres	0
Total des engagements donnés	10 560

Engagements reçus :

Engagements sur pensions et indemn. de départ en retraite	46
Avals, cautions, garanties	5 596
Hypothèques, nantissements	0
Garantie d'actifs et de passifs	0
Total des engagements reçus	5 642

(1) Détail des sûretés réelles :

Montants garantis par des sûretés réelles :

Dettes financières à plus d'un an	4 618
Dettes financières à moins d'un an	1 670
Total garantis par des sûretés réelles	6 288

Montants des sûretés réelles :

Dettes financières à plus d'un an	8 298
Dettes financières à moins d'un an	0
Total des sûretés réelles	8 298

Les 8 298 K€ correspondent au montant garanti à l'origine des emprunts contractés et les 6 288 K€ à la dette résiduelle.

Note 14. – Informations concernant les dirigeants, les administrateurs et la direction générale :

Aucune avance ou crédit ne sont alloués aux dirigeants et aucun engagement n'a été pris pour leur compte.

Le montant des jetons de présence nets de cotisations, alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017 s'élève à 108 K€.

Durant l'année 2017, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du Groupe s'est élevé à 660 K€. Ce montant comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence, le cas échéant.

Note 15. – Régimes d'avantages postérieurs à l'Emploi :

Les engagements relatifs aux d'indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurances. A la clôture, les engagements sont de 545 K€ et le montant du fonds d'assurance est de 45 K€.

Une provision de 500 K€ est donc inscrite au bilan de clôture.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,18%
- Taux d'augmentation des salaires : 1,80%
- Taux de rendement des actifs du régime : 2.60%

Le taux d'actualisation retenu à la date de clôture est déterminé par référence à un taux de marché fondé sur des obligations à longs termes de première catégorie.

Note 16. – Litiges :

Il n'existait pas de litige en cours non provisionné pour la société NSC Groupe à la date d'arrêté des comptes sociaux de l'exercice 2017.

Note 17. – Société consolidante :

La société NSC Groupe SA est tête de groupe dans la consolidation du groupe NSC. Les comptes consolidés sont disponibles sur le site internet ou au siège de l'entreprise.

Note 18. – Evénements postérieurs à la clôture :

Néant.

Note 19. – Effectif de la société :

L'effectif de la société est de 10 personnes au 31 décembre 2017.

Note 20. – Renseignements concernant les filiales :

en milliers d'euros

Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)	Capital à la clôture du bilan	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu par NSC Groupe	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe	Bénéfice net ou perte nette	Dividendes encaissés en 2017 par NSC Groupe
Euroschor	8 184	5 389	100.0%	25 513	25 513	6 660	0	-1 848	0
Monomatic	1 000	787	100.0%	3 356	2 191	0	5 836	404	0
NSC USA	2 321	-1 352	100.0%	2 902	1 030	0	4 052	-8	0
Pakea	306		100.0%	16 731	3 185	718	8 903	1 160	0
SBA	19	-205	99.9%	19	0	206	0	0	0
Servitex	2	-12	99.9%	31	0	0	0	0	0
Fège	50	3 697	100.0%	13 593	10 221	101	9 233	-405	500
Fonderie	1 200	1 108	100.0%	2 464	2 308	0	10 600	-182	
SATM	300	3 426	70.0%	430	430	380	17 301	2 515	
TOTAL				65 040	44 877	8 065			500

Filiales (10 % à 49% du capital détenu par la société)	Capital à la clôture du bilan	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu par NSC Groupe	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe	Bénéfice net ou perte nette	Dividendes encaissés en 2017 par NSC Groupe
SCI Florimmo	55	0	15.5%	9	9	0	0	0	0
TOTAL				9	9	0			0

Note 21. – Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs au cinq dernières années :

en milliers d'euros	2013	2014	2015	2016	2017
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	8 772	7 906	7 906	7 906	7 383
Nombre d'actions ordinaires existantes	548 250	494 095	494 095	494 095	461 427
Actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 162	1 418	1 413	2 051	2 094
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	580	702	-1 318	1 027	366
Impôts sur les bénéfices	43	151	469	506	614
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 075	-2 765	7 587	-2 745	-1 544
Résultat distribué	1 234	1 112	1 359	1 235	1 269
Résultats par action (en euros) :					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,14 €	1,73 €	-1,72 €	3,10 €	2,12 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-1,96 €	-5,60 €	15,36 €	-5,56 €	-3,35 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	2,25 €	2,50 €	2,75 €	2,50 €	2,75 €
Personnel :					
Effectif moyen des salariés	7,8	9,0	9,0	9,0	9,0
Montant de la masse salariale	949	1 001	1 056	1 013	1 002
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	497	540	602	567	536
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0



**RAPPORTS
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

NSC GROUPE

170 rue de la République - 68500 GUEBWILLER

Société Anonyme au capital de 7 382 832 €

RCS Colmar n° B 915 420 491

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

MAZARS

1 RUE DES ARQUEBUSIERS – 67000 STRASBOURG

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION

2 AVENUE DE BRUXELLES – 68350 DIDENHEIM

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'assemblée générale de la société NSC GROUPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NSC GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe intitulées « Note 1 – Principes comptables » et « Note 4 – Incidence des retraitements selon le règlement CRC 99-02 » qui exposent le changement de méthode comptable lié à l'application, à compter de l'exercice 2017, du référentiel français (règlement CRC 99-02).

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Changement de méthode comptable

Comme mentionné ci-avant, la « *Note 1 - Principes comptables* » de l'annexe expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice relatif au passage du référentiel international IFRS vers le référentiel français (règlement CRC 99-02).

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Estimations significatives : écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant total figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 7 585 K€, font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « *Note 1 - Principes comptables, 6°) c)* » et « *Note 11 – Ecarts d'acquisitions* ».

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies pour les entités concernées et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Estimations significatives : activation des impôts différés sur déficits

Les impôts différés actifs, dont le montant total au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 2 283 K€, sont déterminés selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « *Note 1 – Principes comptables, 11°) Impôts* » et « *Note 10 – Impôts* ».

Nous avons examiné les modalités de détermination des impôts différés actifs, contrôlé la concordance des bases d'évaluation retenues avec les données prévisionnelles dont elles sont issues et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Traduction de la liquidation in bonis de la société SANT'ANDREA NOVARA le 23 décembre 2017

Les notes de l'annexe intitulée « *Note 3 – Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation* » et « *Note 5 – Analyse de certains postes du compte de résultat, c) Résultat financier et d) Résultat exceptionnel* » exposent l'impact de la liquidation de la société SANT'ANDREA NOVARA.

Nous avons examiné l'analyse effectuée par la société au regard de la procédure en cours et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

VERIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle,
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 27 mars 2018

Les commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

NSC GROUPE

170 rue de la République - 68500 GUEBWILLER

Société Anonyme au capital de 7 382 832 €

RCS Colmar n° B 915 420 491

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

MAZARS

1 RUE DES ARQUEBUSIERS – 67000 STRASBOURG

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION

2 AVENUE DE BRUXELLES – 68350 DIDENHEIM

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NSC GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Comme indiqué dans les notes « 2 – *Faits marquants (8^{ème} alinéa)* » et les notes de l'annexe intitulées « *Note 3 - Analyse des résultats* », « *Note 4 – État de l'actif immobilisé* », votre société a procédé au cours de l'exercice écoulé à des fusions simplifiées avec ses filiales SCI FLF et FREACO détenues à 100% ainsi qu'à une transmission universelle de patrimoine de NSC ENVIRONNEMENT. Dans le cadre des appréciations auxquelles nous avons procédé, nous avons examiné le traitement comptable de ces opérations.
- Les notes de l'annexe intitulées « *Note 1 – Principes comptables / 2. Titres de participation* », « *Note 3 - Analyse des résultats / 2. Les produits et charges financiers* », « *Note 4 – État de l'actif immobilisé / 3. Titres de participations* » et « *Note 19 – Renseignements concernant les filiales* » exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et les données chiffrées y afférentes.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 27 mars 2018

Les commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

NSC GROUPE

170 rue de la République - 68500 GUEBWILLER
Société Anonyme au capital de 7 382 832 €
RCS Colmar n° B 915 420 491

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

MAZARS

1 RUE DES ARQUEBUSIERS – 67000 STRASBOURG

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION

2 AVENUE DE BRUXELLES – 68350 DIDENHEIM

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Convention de compte courant avec FLORIMMO SCI

Votre société a conclu avec la société FLORIMMO SCI en date du 07 décembre 2017 une convention de compte courant rémunérée au taux annuel fixe de 3 % avec différé d'intérêts jusqu'au 1er février 2018, portant sur un montant de 320 000 €. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration en date du 06 décembre 2017. Le conseil a motivé cette décision par le fait que la conclusion de cette convention permet à la société FLORIMMO SCI de financer le dépôt de garantie à verser dans le cadre d'une opération immobilière conclue suite à la vente du bâtiment « Le Louvre ».

Aucun montant n'a été versé au titre de l'exercice écoulé.

Personnes concernées :

- Votre société, en sa qualité d'associée gérant de FLORIMMO SCI.

2. Conventions de compte courant avec EUROSCHOR SAS

Votre société a conclu avec la société EUROSCHOR SAS en date du 1^{er} décembre 2011 une convention de compte courant sans intérêts, portant sur un montant maximal de 500 000 € pour une durée maximale de 12 mois à compter de la mise à disposition des fonds. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration en date du 1^{er} décembre 2011.

En vertu de deux avenants, conclus respectivement en date du 25 avril 2012 et du 3 septembre 2012, et qui ont fait l'objet d'autorisations préalables de votre conseil d'administration en date du 29 mars 2012 et du 31 août 2012, le montant maximal des avances sans intérêts pouvant être consenties a été porté à 2 250 000 €, pour une durée maximale de 12 mois à compter de la mise à disposition des fonds.

Par courrier du 6 novembre 2013, votre société a accepté la prorogation de l'échéance de remboursement des avances sans intérêts accordées à la société EUROSCHOR SAS, à hauteur de 2 250 000 € au 30 juin 2014. Cette prorogation a été approuvée par votre assemblée générale du 4 juin 2014.

Selon courrier du 4 février 2014, votre société a accepté la prorogation de l'échéance de remboursement des avances sans intérêts accordées à la société EUROSCHOR SAS à hauteur de 2 250 000 € au 31 décembre 2014.

Selon courrier du 19 décembre 2014, votre société a accepté la prorogation, autorisée préalablement par votre conseil d'administration en date du 5 décembre 2014, de l'échéance de remboursement des avances sans intérêts accordées à la société EUROSCHOR SAS à hauteur de 2 250 000 € au 15 janvier 2016.

Selon courrier du 11 janvier 2016, votre société a accepté la prorogation, autorisée par votre conseil d'administration du 3 décembre 2015, du remboursement de l'avance de 2 250 000 € au 16 janvier 2017. Le conseil a motivé cette décision par le fait qu'EUROSCHOR SAS n'est pas en capacité, pour le moment, de rembourser cette créance.

Selon convention de compte courant du 18 décembre 2015 autorisée par votre conseil d'administration du 3 décembre 2015, votre société a accordé une avance complémentaire de 2 250 000 € à EUROSCHOR SAS. La rémunération prévue est égale au taux EURIBOR 1 mois + 1%. Le conseil a motivé cette décision par le fait que ce prêt permettra à EUROSCHOR SAS de rembourser au groupe ORLANDI la créance qu'il détenait pour ce même montant sur EUROSCHOR.

Selon courrier du 2 décembre 2016, votre société a accepté la prorogation, autorisée par votre conseil d'administration du 1^{er} décembre 2016, du remboursement de l'avance de 2 250 000 € au 31 décembre 2017. Le conseil a motivé cette décision par le fait qu'EUROSCHOR SAS n'est pas en capacité, pour le moment, de rembourser cette créance.

Selon courrier du 6 décembre 2017, votre société a accepté la prorogation, autorisée par votre conseil d'administration du 6 décembre 2017, du remboursement de l'avance de 2 250 000 € au 31 juillet 2018. Le conseil a motivé cette décision par le fait qu'EUROSCHOR SAS n'est pas en capacité, pour le moment, de rembourser cette créance.

Aucun intérêt n'a été décompté au titre de l'exercice écoulé.

Compte tenu du cumul des avances versées (cf. infra § « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale »), le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 1 571 427,50 € débiteur.

Personnes concernées :

- M. Bruno AMELINE, Président Directeur Général de votre société, Président de EUROSCHOR SAS
- Votre société, en sa qualité d'associée de EUROSCHOR SAS, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de compte courant avec EUROSCHOR SAS

Votre société a procédé en date des 7 février, 28 février et 28 mars 2014 à des avances en compte courant non rémunérées pour un montant total de 3 762 500 € au titre du plan d'apurement du passif de SANT'ANDREA NOVARA et des frais de procédure associés. Ces avances ont été approuvées par votre assemblée générale du 4 juin 2014.

Votre société a consenti en date du 22 mai 2014 une avance sans intérêts complémentaire de 500 763 € à EUROSCHOR SAS en vue de permettre à la filiale italienne de réaliser les principales commandes restant en carnet. Cette avance a fait l'objet d'une convention de compte courant en date du 28 octobre 2014.

En date du 3 novembre 2014, votre société a consenti une avance sans intérêts complémentaire de 30 000 € à EUROSCHOR SAS. Cette avance a été approuvée par votre assemblée générale du 5 juin 2015.

En date du 10 décembre 2015, l'avance de 500 763 € a fait l'objet d'un remboursement par EUROSCHOR SAS.

En date du 15 décembre 2016, un remboursement partiel de ces avances est intervenu à hauteur de 1 528 573 € par EUROSCHOR SAS.

En date respectivement du 05 juin 2017, du 25 septembre 2017 et du 24 novembre 2017, des remboursements partiels de ces avances sont intervenus à hauteur de 5 000 000 €, 112 500 € et 80 000 € par EUROSCHOR SAS.

Personnes concernées :

- M. Bruno AMELINE, Président Directeur Général de votre société, Président de EUROSCHOR SAS
- Votre société, en sa qualité d'associée de EUROSCHOR SAS, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

2. Convention de compte courant avec la SOCIETE BELGE D'AUTOMATISMES Sprl

Votre conseil d'administration a donné son aval le 1^{er} décembre 2011 pour la mise en place d'une convention de compte courant sans intérêts avec la SOCIETE BELGE D'AUTOMATISMES pour un montant maximal de 150 000 €. Cette convention a été approuvée lors de votre assemblée générale du 24 mai 2012.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 14 septembre 2012. Par cet avenant, le montant maximal du compte courant a été porté à 206 000 €, ces sommes n'étant pas productives d'intérêts et devant être remboursées au plus tard dans les 18 mois après la date de mise à disposition des fonds.

Cet avenant a été approuvé lors de votre assemblée générale du 31 mai 2013.

Selon avenant conclu en date du 1^{er} juillet 2014, cette convention a été reconduite aux mêmes conditions.

Selon courrier du 2 décembre 2016, votre société a accepté la prorogation, autorisée par votre conseil d'administration du 1^{er} décembre 2016, de cette convention de compte courant au 31 juillet 2018. Le conseil a motivé cette décision par le fait que la liquidation de cette filiale, sans activité depuis plusieurs années, est retardée par la lourdeur des formalités administratives.

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 206 000 € débiteur.

Personnes concernées :

- M. Bruno AMELINE, Président Directeur Général de votre société, Gérant de la SOCIETE BELGE D'AUTOMATISMES Sprl
- Votre société, en sa qualité d'associée de la SOCIETE BELGE D'AUTOMATISMES Sprl, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Fait à Strasbourg et à Didenheim, le 28 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

Dénomination, siège social et siège administratif

Dénomination sociale	NSC Groupe
Siège social	170, rue de la République - 68500 Guebwiller
Siège administratif	170, rue de la République - 68500 Guebwiller

Forme juridique de la société

Société anonyme à Conseil d'administration.

Date de constitution et durée

La société a été constituée en 1810. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi et par les statuts, elle prendra fin le 15 septembre 2053.

Objet social

La société a pour objet :

- La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, et la gestion de ces participations, l'animation et la coordination des sociétés,
- Toutes prestations de services et d'études techniques, dans les domaines industriels, financier, commercial et administratif, accessoirement l'achat et la vente de tous biens et produits nécessaires à ces activités,
- L'exploitation directe ou indirecte de brevets, licences, marques et droits assimilés,
- L'achat, la construction, la prise à bail de tous immeubles, bâtis et non bâtis, leur mise en valeur et exploitation par tous moyens,
- La société peut recourir en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature ou importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées à l'alinéa qui précède, ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires,
- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de société et groupement nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location gérance de tous biens et autres droits,
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes,

Registre du Commerce - SIRET - Code APE

Registre du Commerce : Colmar B 915 420 491

Numéro SIRET : 915 420 491 00010

Code APE : 7010 Z

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques relatifs à NSC Groupe peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social de NSC Groupe commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures, et des sommes portées en réserve, en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève les sommes destinées à la constitution et à l'alimentation de toutes réserves et provisions ou fonds de prévoyance d'une nature quelconque ou encore à un report à nouveau.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée générale, sont fixées par elle, ou à défaut par le Conseil d'administration. Toutefois, cette mise en paiement doit avoir lieu dans le délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai accordée par décision de justice.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves et provisions dont elle a la disposition, soit pour compléter le dividende statutaire, soit à titre exceptionnel, en indiquant expressément le ou les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions émises par la société, ceci aux conditions fixées ou autorisées par la loi.

ASSEMBLEES GENERALES

Mode de convocation

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration.

A défaut de convocation par le Conseil d'administration, les Assemblées générales peuvent être également convoquées :

1. Par le ou les Commissaires aux comptes dans les conditions prévues à l'article 24 des statuts.
2. Par un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social.
3. Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société.

Les réunions ont lieu au siège social, ou en tout autre endroit indiqué par l'avis de convocation.

Après accomplissement des formalités préparatoires prévues par la réglementation en vigueur, les convocations aux Assemblées générales sont faites, quinze jours au moins avant l'Assemblée, par envoi aux frais de la société, à chaque actionnaire titulaire d'actions

nominatives inscrites en compte, d'une convocation par lettre simple. Les actionnaires titulaires d'actions au porteur sont convoqués selon les modalités fixées par la loi.

Le délai ci-dessus est ramené à six jours en cas de deuxième convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer valablement faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes et l'avis de convocation doit rappeler la date de la première Assemblée. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire prorogée sur deuxième convocation, dans les conditions prévues par cet article.

Conditions d'admission

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Toutefois, le droit pour l'actionnaire de participer à l'Assemblée est subordonné à son inscription sur le registre des actionnaires au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée, sauf si le Conseil d'administration a réduit ou supprimé ce délai.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Toutefois, les mineurs ou interdits seront valablement représentés par leur tuteur, les sociétés et établissements publics par leur représentant légal ou par tout mandataire spécialement habilité à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que le tuteur, le représentant légal ou le mandataire soit personnellement actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, au plus tard quatre jours avant la réunion de l'Assemblée générale, sauf la faculté pour le Conseil d'administration d'accepter que les dépôts soient faits en dehors de cette limite.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale, peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires), le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital que représente chaque action, et chacune d'elles donne droit à une voix au moins, sauf limitation édictée par les dispositions légales.

Un droit de vote double est attribué, à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Le point de départ de ce délai de quatre ans correspond à la date d'inscription dans les comptes établis sur le registre de la société, au nom de chaque propriétaire.

Toutefois, le droit de vote double est attribué dès leur émission, aux actions nominatives représentant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, et attribuées à un actionnaire du chef d'actions anciennes lui conférant ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote supplémentaire attribué en application de l'alinéa précédent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus au dit alinéa.

Le droit de vote double visé ci-dessus ne pourra être supprimé par une Assemblée générale extraordinaire qu'après avoir requis l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de

ce droit. Cette Assemblée statuera dans les mêmes conditions qu'une Assemblée générale extraordinaire.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées générales extraordinaires, sauf convention contraire notifiée par les intéressés à la société suivant lettre recommandée avec avis de réception.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

La société ne peut valablement voter avec les actions achetées par elle dans les conditions prévues par la loi; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Forme des actions. Connaissance de l'actionnariat

Les actions revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire sauf l'effet des dispositions légales contraires.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi.

En complément des dispositions légales, tout actionnaire venant à détenir ou à cesser de détenir un nombre d'actions représentant plus de 2 % des droits de vote doit informer la société, par lettre recommandée avec avis de réception et dans le délai de quinze jours à compter du jour où la fraction est atteinte ou cesse de l'être, du nombre total d'actions qu'il possède.

En cas de non-respect de l'obligation d'information mentionnée ci-dessus et si la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, le défaut de déclaration entraînera l'application des sanctions prévues par la loi.

Identification des actionnaires

La société se réserve le droit, à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires (titre deux des statuts). L'Assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Conseil d'administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, l'Assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires.

Si l'augmentation est réalisée par apports en numéraire ou en nature, avec création d'actions nouvelles, l'assemblée statue valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à dater de l'autorisation qui lui a été donnée.

MONTANT DU CAPITAL LIBERE, NOMBRE ET CATEGORIES D' ACTIONS

Le titre a été admis à la Bourse de Paris le 23 décembre 1981 au hors cote spécial, puis transféré au Second Marché lors de sa création. L'exercice 1997 a été marqué par une offre publique de rachat d'actions. L'opération a porté sur 170 675 titres.

Au 31 décembre 1998, le capital social entièrement libéré est de 60 millions de francs divisé en 600 000 actions de 100 francs, toutes de même catégorie.

Au Conseil du 8 janvier 1999, le capital a été fixé à 9 600 000 €, divisé en 600 000 actions de 16 €, par intégration de réserves pour 2 971 872 francs.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2002 a procédé à l'annulation de 30 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2005 a procédé à l'annulation de 13 750 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008 a procédé à l'annulation de 8 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2014 a décidé de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 866 480 € et de le ramener ainsi d'un montant de 8 772 000 € à 7 905 520 € par voie d'annulation de 54 155 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 5 décembre 2015 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Le Conseil d'administration, par délégation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2017, a décidé de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 522 688 € et de le ramener ainsi d'un montant de 7 905 520 € à 7 382 832 € par voie d'annulation de 32 668 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 18 octobre 2017 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Plan d'option

L'Assemblée Générale extraordinaire du 12 juin 1998 a autorisé un plan d'option par rachat et/ou souscription au bénéfice de 7 000 titres.

Le plan a été mis en œuvre le 28 juin 1999.

L'option portait encore sur 5 835 titres lorsque le plan a échu le 27 juin 2007 inclus.

Ces titres ont été annulés par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008.

Évolution du capital

Les chiffres figurant dans les colonnes "Capital", "Primes" et "Nombre d'actions" représentent des variations à l'exception de ceux, libellés en bleu, qui correspondent à la situation du capital aux dates indiquées.

Nature des opérations	Date	Capital	Primes(*)	Nombre d'actions	Nominal de l'action
	14.05.1979	51 700 KF	-	94 000	550 F
Incorporation de réserves	17.05.1982	4 700 KF	-	-	600 F
Division de l'action	01.10.1985	-	-	470 000	100 F
Incorporation de réserves	14.06.1986	5 640 KF	-	56 400	100 F
Incorporation de réserves	01.09.1988	6 204 KF	-	62 040	100 F
Levée d'option de souscription d'actions	31.12.1988	19 KF	163	187	100 F
Levée d'option de souscription d'actions	31.12.1989	17 KF	144	165	100 F
Incorporation de réserves	15.09.1990	6 828 KF	-	68 279	100 F
Levée d'option de souscription d'actions	31.12.1990	39 KF	337	387	100 F
Augmentation de capital	01.07.1996	39 590 KF	327 938	395 903	100 F
Réduction de capital	01.07.1996	(37 669 KF)	(311 330)	(376 686)	100 F
Offre publique de rachat	16.07.1997	(17 068 KF)	(17 252)	(170 675)	100 F
	31.12.1998	60 000 KF	0	600 000	100 F
Conversion en euros avec incorporation de réserves	08.01.1999	9 600 000 €	0	600 000	16 €
Annulation de titres	28.06.2002	(480 000 €)	-	(30 000)	16 €
	31.12.2002	9 120 000 €	-	570 000	16 €
Annulation de titres	11.07.2005	(220 000 €)	-	(13 750)	16 €
	31.12.2005	8 900 000 €	-	556 250	16 €
Annulation de titres	04.07.2008	(128 000 €)	-	(8 000)	16 €
	31.12.2008	8 772 000 €	-	548 250	16 €
Annulation de titres	05.12.2015	(866 480 €)	-	(54 155)	16 €
	31.12.2015	7 905 520 €	-	494 095	16 €
Annulation de titres	18.10.2017	(522 688 €)	-	(32 668)	16 €
	31.12.2017	7 382 832 €	-	461 427	16 €

(*) primes : les montants correspondent aux mouvements sur les primes d'émission, d'apports ou de fusions, liées aux opérations de capital.

Cotation des titres de la société

L'assemblée générale a approuvé, le 7 novembre 2016, le transfert de la cotation des titres de NSC GROUPE SA depuis le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation Alternext Paris. La radiation d'Euronext ayant eu lieu le 9 janvier 2017, le transfert sur Alternext Paris est effectif depuis le 10 janvier 2017.

CAPITAL AUTORISE NON EMIS OU ENGAGEMENTS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Titres non représentatifs de capital

NSC Groupe n'a pas émis de parts de fondateur ou de certificats de droits de vote.

Obligations

NSC Groupe n'a pas émis d'obligations.

INTEGRATION FISCALE

La société NSC Groupe s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1er janvier 1997.

L'intégration fiscale concerne les sociétés françaises, y compris Euroschor et sa filiale française N. Schlumberger qui constituaient jusqu'au 31 décembre 2015 un groupe d'intégration fiscale distinct dont la société-mère était Euroschor. Fege fait également partie le groupe d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2016.

HISTORIQUE DU GROUPE

1810	Création de la société
1969	Acquisition de la société Thibeu, constructeur de cardes Acquisition de la filiale anglaise de Thibeu
1973	Création de la filiale italienne
1979	Création de la filiale américaine
1981	Introduction au hors cote spécial à la Bourse de Paris
1983	Transfert automatique du titre de la société du hors cote vers le Second Marché
1986	Acquisition de la société FIP, holding de la société Asselin, constructeur d'étaieurs-nappeurs et de la société Same, société d'applications mécaniques, électriques et électroniques
1996	Apport partiel d'actif de l'ensemble de l'activité industrielle à la société N. Schlumberger & Cie, la société faïtière optant pour la dénomination NSC Groupe
1997	Fusion-absorption de la société FIP Création de la filiale Wuxi NSC Hongyuan
1999	Acquisition de 99,84 % des titres de la société Monomatic
2000	Acquisition de 74,50 % des titres de la société Pack'Industrie
2002	Création de la filiale Monomatic Italia, filiale de la société française Monomatic
2004	Acquisition de la part minoritaire de 30 % dans Wuxi NSC Hongyuan qui prend la dénomination Wuxi NSC Machinery Co. Ltd
2005	Succession d'apports partiels d'actifs donnant naissance aux activités actuelles : N. Schlumberger (machines textiles), Sant'Andrea Novara (machines textiles et environnement), Fonderie Schlumberger (fonderie), NSC Florival (gestion du patrimoine immobilier) Regroupement de N. Schlumberger avec la filiale Finlane du groupe italien Orlandi dans la société Euroschor détenue à parité Création de la société Fréaco Acquisition de 66 % des titres de la société Spack System Fusion-absorption de la société Asselin par la société Thibeu, l'ensemble ainsi constitué prenant la dénomination Asselin-Thibeu
2007	Prise en location gérance de Same par Asselin-Thibeu
2008	Fusion de Spack System et de Pack' Industrie sous la nouvelle dénomination Pakea Fusion-absorption de Same par Asselin-Thibeu Rachat des titres de Fonderie Schlumberger par Fréaco
2010	Création de NSC Environnement
2011	Cession des sociétés Asselin-Thibeu et Wuxi NSC Machinery au groupe Andritz
2013	Acquisition de 60% des titres de la société Fege et de 100% de la Sci FLF
2015	Acquisition de 38% supplémentaires des titres de la société Fege Prise de contrôle à 100% de la société Euroschor
2016	Acquisition de 70% de la société Sant'Andrea Textile Machines Fusion de NSC Florival avec NSC Groupe
2017	Fusion de Fréaco, NSC Environnement et SCI FLF avec NSC Groupe Liquidation de Sant'Andrea Novara <i>In bonis</i>



nsc groupe

-  170 rue de la République
68 500 GUEBWILLER (France)
-  Tél. +33 (0)3 89 74 40 19
-  Fax +33 (0)3 89 74 41 03
-  nsc@nsc.fr